



NUMÉRO 4

**GROUPES ARMÉS NON ÉTATIQUES ET
ÉCONOMIES ILLICITES EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**Comment les économies
illicites contribuent-elles à
renforcer et à dégrader la
légitimité des groupes armés ?**



**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME



ACLED

DÉCEMBRE 2024

NUMÉRO 4

**GROUPES ARMÉS NON ÉTATIQUES ET
ÉCONOMIES ILLICITES EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**Comment les économies
illicites contribuent-elles à
renforcer et à dégrader la
légitimité des groupes armés ?**

DÉCEMBRE 2024



REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient tous les participants à cette étude pour avoir donné de leur temps et partagé leurs lumières. Cela inclut toutes les personnes interrogées et les experts sur les groupes armés qui ont participé à un atelier coorganisé par The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC) et le projet Armed Conflict Location and Event Data (ACLEDD) en novembre 2023. Les commentaires précieux de Matt Herbert, Marcena Hunter, Andrea Carboni et Mark Shaw ont joué un rôle crucial dans le développement de ce rapport et sont grandement appréciés.

A PROPOS DES AUTEURS

Lucia Bird Ruiz-Benitez de Lugo est la Directrice de l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest à la GI-TOC, où elle étudie l'intersection entre conflits et criminalité. Elle a auparavant travaillé comme conseillère juridique et politique au Département de la planification et du développement du gouvernement du Punjab, au Pakistan, et au ministère des Finances, au Ghana.

Ladd Serwat est le spécialiste régional de l'Afrique à l'ACLEDD. Il conduit et coordonne les travaux analytiques, contribue à la supervision des données régionales, gère les chercheurs principaux et sert de point de contact principal pour les partenariats et les engagements externes pour le bureau Afrique. Il possède une expertise sur le groupe Wagner, les politiques de développement et les conflits fonciers en Afrique.

Eleanor Beevor est analyste principale à l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest de la GI-TOC. Ses recherches portent sur les groupes armés non étatiques, les groupes extrémistes violents, la criminalité organisée transnationale et la sécurité climatique et environnementale.

© 2024 Global Initiative Against Transnational Organized Crime.
© 2024 texte et illustration: Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLEDD)
Tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de la GI-TOC.

Couverture : fournie

Veuillez adresser vos demandes à :

The Global Initiative Against Transnational Organized Crime
Avenue de France 23
Geneva, CH-1202
Switzerland

www.globalinitiative.net

Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLEDD)
361 Falls Rd. #501
Grafton, WI 53024
United States of America

www.acleddata.com

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	2
INTRODUCTION	4
Méthodologie.....	6
LE POIDS D'UN NOM : CLASSIFICATION DES GROUPES ARMÉS	7
Groupes « politiques » et « criminels », et violence associée	9
ECONOMIES ILLICITES ET LÉGITIMITÉ DES GROUPES ARMÉS : COMPROMIS OU GAIN ?	11
IDENTIFIER LES ESPACES OÙ LES GROUPES ARMES PEUVENT RENFORCER LEUR LÉGITIMITÉ PAR LE BIAIS DES ÉCONOMIES ILLICITES	14
Sites d'extraction minière artisanale d'or	17
Parcs nationaux.....	21
CONCLUSION ET IMPLICATIONS POUR LES POLITIQUES	28
Des opportunités réduites pour les groupes armés : Repenser la notion de « criminel »	29
Recommandations aux décideurs politiques en Afrique de l'Ouest.....	29
Notes	31

SYNTHÈSE



Photo : réseaux sociaux

Ce rapport examine comment les groupes armés gagnent ou perdent en légitimité auprès des communautés qui vivent dans les territoires où ils ont de l'influence, en fonction de leur implication dans les économies licites et illicites. Le rapport souligne l'importance des espaces dans lesquels les objectifs des groupes armés en matière de génération de revenus, d'obtention de ressources opérationnelles et de renforcement de la légitimité s'alignent. Ces espaces se développent souvent là où les économies illicites répondent aux besoins des communautés locales, où l'État criminalise les moyens de subsistance que les habitants considèrent comme légitimes et où les économies illicites offrent des revenus ou des ressources aux groupes armés. Ces espaces sont donc particulièrement précieux pour les groupes armés et dangereux pour les États, car les groupes armés tirent d'importants bénéfices de leurs opérations dans ces espaces et deviennent plus difficiles à déloger. Ce rapport fait ressortir deux espaces de ce type - les sites d'extraction minière artisanale d'or et les parcs nationaux - que les parties prenantes doivent prendre en compte dans leurs analyses et dans la conception des interventions visant à lutter contre l'enracinement des groupes armés en Afrique de l'Ouest.

Différents types de groupes armés opérant en Afrique de l'Ouest, qu'il s'agisse d'organisations extrémistes violentes, de mouvements séparatistes ou de groupes de bandits armés, ont, à des degrés divers, acquis une certaine légitimité en participant aux économies illicites. Cette légitimité est un élément crucial qui sous-tend leurs relations avec les communautés et leur capacité à opérer sans friction, à recruter, à se positionner comme une alternative crédible de gouvernance et à garder le contrôle sur un territoire. En bref, la légitimité n'est pas la même chose que la popularité. Dans le cadre de ce rapport, la légitimité veut dire que le groupe armé est suffisamment bien accepté au niveau local pour pouvoir opérer efficacement. La légitimité sous-tend donc les opérations des groupes armés (cruciales pour tous les types de groupes armés) et pas seulement la gouvernance des groupes armés, qui n'est pas l'objectif déclaré de certains groupes.

Le degré de légitimité dont jouissent les groupes et la priorité qu'ils accordent à son renforcement sont des facteurs essentiels qui déterminent leur recours à la violence à l'encontre des civils pour atteindre leurs objectifs. Lorsque les groupes sont perçus comme défendant les droits de la communauté ou, à tout le moins, comme facilitant certaines opportunités

socio-économiques, la violence peut devenir moins nécessaire pour dicter les comportements de la communauté qui facilitent les opérations des groupes armés.

Ce rapport est le quatrième numéro de la série « Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest », une collaboration entre le projet Armed Conflict Location and Event Data (ACLED) et l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale (la GI-TOC).¹ Les rapports précédents étaient des études de cas approfondies de trois groupes armés opérant en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Le premier rapport portait sur Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM), un groupe extrémiste violent qui opère actuellement dans de vastes parties du Mali, du Burkina Faso, dans une moindre mesure du Niger, et de plus en plus dans les zones septentrionales de certains États côtiers, dont le Bénin et le Togo. Le deuxième rapport s'est penché sur la constellation de groupes de bandits armés qui opèrent actuellement dans la région Nord-Ouest du Nigeria et qui ont fait de cette région un foyer de violence intense à l'échelle du pays, dépassant d'autres régions en proie à la violence principalement causée par des groupes extrémistes violents et des groupes séparatistes.² Le troisième rapport a examiné les groupes séparatistes anglophones qui opèrent dans les régions anglophones du Cameroun depuis 2017, lorsqu'ils ont déclaré unilatéralement la sécession de ces régions de l'État francophone qui a pour capitale Yaoundé et la formation d'un État ambazonien distinct.

Chaque étude de cas a examiné la structure des groupes armés, comment ils tirent des revenus et des ressources opérationnelles des économies illicites et licites, et les activités des groupes. Les études de cas ont exploré la manière dont les différents groupes exercent des formes de « gouvernance », entendue aux fins de cette série comme les tentatives d'un groupe armé de s'établir en tant qu'autorité dominante au niveau local en régulant le comportement des résidents, en fournissant des services et en contrôlant les finances et les économies locales.³

Alors que les études de cas de cette série prenaient un groupe armé spécifique pour unité d'analyse, le présent rapport se concentre sur le thème transversal de la légitimité et sur les caractéristiques des espaces qui facilitent l'acquisition de cette légitimité (ainsi que sur les économies illicites qui y prévalent).



INTRODUCTION

Jusqu'à présent, la génération de revenus a largement constitué le principal angle d'analyse du comportement des groupes armés vis-à-vis des économies licites et illicites. Bien qu'il s'agisse d'un élément central des dynamiques des groupes armés, il risque d'éclipser l'importance des gains en légitimité obtenus par de nombreux groupes armés grâce à leurs interactions avec ces économies.

Cet accent sur la génération de revenus a contribué à façonner des interventions étatiques visant à éradiquer les économies illicites qui soutiennent les groupes armés, sans tenir compte du fait que les civils peuvent également dépendre de ces économies illicites. Ces interventions se sont parfois avérées contre-productives, entraînant une perturbation à court terme des flux de biens illicites, mais nuisant à long terme à la légitimité relative de l'État et des groupes armés. Ce rapport cherche à corriger cette tendance passée en se concentrant sur la légitimité des groupes armés et sur la manière dont celle-ci est façonnée par les activités génératrices de revenus et inversement.

Les avantages liés à l'acquisition d'une certaine légitimité ont été le plus souvent considérés en rapport à des groupes

armés poursuivant des objectifs explicites de gouvernance. Cependant, étant donné que ces avantages incluent la réduction des frictions opérationnelles dans les zones sous l'influence des groupes armés, la légitimité est une question d'efficacité plutôt que de popularité. Dans le cadre de ce rapport, le terme « légitimité » fait référence à un niveau d'acceptation locale qui permet à un groupe armé d'opérer de manière relativement efficace. Cela n'équivaut pas à la popularité ou à un soutien enthousiaste, mais représente plutôt une relation fonctionnelle entre un groupe armé et la population locale. De ce point de vue, la légitimité profite à un large éventail de groupes armés, quels que soient leurs objectifs de gouvernance.

Les gains des groupes armés sont multipliés lorsqu'une certaine légitimité peut être acquise en parallèle à l'extraction des ressources. Les conclusions de cette série ont mis en évidence des types particuliers d'espaces dans lesquels les économies illicites remplissent des fonctions essentielles pour les communautés et offrent aux groupes armés la possibilité de générer simultanément des ressources et un degré de légitimité. Lorsque les groupes armés peuvent

Le groupe paramilitaire des Volontaires pour la défense de la patrie continue à affronter les groupes extrémistes violents au Burkina Faso. Photo : Wikipedia



se positionner comme offrant des opportunités socio-économiques interdites par l'État, leur gain en légitimité est décuplé. Ceci est dû à la nature relative de la légitimité. L'autorité est généralement perçue comme légitime par les communautés lorsqu'elle est considérée comme « plus juste » que les « alternatives disponibles », ce qui souligne le rôle crucial, et variable, que la réglementation étatique et son application peuvent jouer dans l'émergence de points d'entrée pour les groupes armés.⁴

Notre série analyse la manière dont les groupes armés de plusieurs typologies « traditionnelles » (extrémistes violents, criminels et séparatistes) participent aux économies illicites.⁵ Il est important de noter que dans ces espaces où la vie des populations civiles dépend d'activités illicites et où la réglementation de l'État est très mal perçue, à savoir les sites d'extraction minière artisanale d'or et les parcs nationaux en Afrique de l'Ouest, même les groupes armés qui ne cherchent pas à « gouverner » ou à gagner la confiance des populations peuvent néanmoins acquérir une légitimité importante, tout

Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur les conclusions des études de cas antérieures, qui portaient sur le JNIM au Sahel et dans les zones septentrionales des États littoraux, sur les groupes séparatistes opérant dans les régions anglophones du Cameroun et sur les groupes de bandits armés opérant à Zamfara et à Kaduna dans la région Nord-Ouest du Nigéria. Il s'appuie également sur les données primaires recueillies dans le cadre de ces études de cas, y compris le travail sur le terrain. De plus amples détails concernant la méthodologie de chaque étude de cas sont inclus dans les rapports de ces études de cas.

Les résultats ont été approfondis lors de nombreux ateliers et séances de réflexion entre les auteurs de la série et les équipes de la GI-TOC et de l'ACLED. Ces travaux ont été complétés par une analyse documentaire plus large et une table ronde réunissant 10 experts sur les activités des groupes armés, qui s'est concentrée sur les hypothèses et les thèmes clés ayant émergé de la série. Cette table ronde, qui s'est tenue en novembre 2023, a été organisée conjointement par la GI-TOC et l'ACLED. Les résultats préliminaires ont ensuite été discutés et testés par le biais d'entretiens supplémentaires avec les principales parties prenantes.

Ce rapport analyse également les données géolocalisées de l'ACLED et des sites miniers. Pour les incidents de l'ACLED considérés comme « proches » des sites d'extraction minière

en extrayant des ressources de ces espaces. Du point de vue des politiques et de la programmation, ces espaces sont des zones prioritaires que les États doivent prendre en compte dans l'élaboration de leurs approches visant à perturber les capacités des groupes armés à survivre dans le temps long.

En soulignant les thèmes clés qui ont émergé de cette série, ce rapport cherche à fournir des points d'entrée potentiels aux décideurs politiques qui conçoivent des interventions de stabilisation en Afrique de l'Ouest. Tout d'abord, ce rapport explore les différents types de groupes armés, en remettant en question la classification usuelle et en postulant qu'ils existent sur un continuum de caractéristiques communes plutôt que de se ranger dans des groupes distincts. Ce faisant, il remet en question la distinction entre violence « politique » et violence « criminelle ». Le rapport présente ensuite un cadre permettant d'identifier les conditions propices à la génération simultanée de revenus, de ressources et de légitimité par les groupes armés de différentes « catégories », en mettant l'accent sur le renforcement de la légitimité.

artisanale d'or, le rapport inclut les incidents dans un rayon de 0,8 kilomètre (0,5 mile) des sites d'extraction minière artisanale d'or connus. Ce rayon tient compte du fait que les données de l'ACLED sont géolocalisées à un point centroïde à l'intérieur de chaque lieu (souvent le centre d'une ville ou d'un village) plutôt qu'à des zones spécifiques telles qu'un site d'extraction minière. En outre, seule une petite proportion des incidents survenus dans un rayon de 0,8 kilomètre autour d'un site d'extraction minière artisanale d'or comprend des « mineurs » en tant qu'acteur codé ou acteur mentionné dans les notes de codage. Cela reflète les difficultés liées au suivi des conflits : l'enregistrement de violences à proximité d'un site minier peut indiquer les détails généraux d'un événement, mais il est rare que l'identité ou l'affiliation des victimes, telles que des mineurs, soit précisée. Il est essentiel de reconnaître que le signalement d'incidents dans des zones reculées et de plus en plus menacées par des groupes armés (comme c'est souvent le cas pour les zones d'extraction minière artisanale et les parcs nationaux, deux espaces analysés ici) ne représente qu'une partie des dynamiques sur le terrain. Cela est dû en partie aux catégories de violence représentées dans les données de l'ACLED⁶ et aux défis pratiques liés à l'accès aux données dans ces zones, tels que les difficultés pour les journalistes ou les reporters d'accéder à ces zones et la forte partialité des groupes armés qui effectuent leurs propres relevés.

LE POIDS D'UN NOM : CLASSIFICATION DES GROUPES ARMÉS



Les groupes armés mènent des activités génératrices de revenus, de ressources et de légitimité qui se recoupent. Les actions et les motivations d'un groupe particulier sont souvent interprétées en fonction de l'étiquette qui est affixée au groupe, même si d'autres « types » de groupes armés se livrent également à de telles actions avec des effets similaires. Par exemple, la violence contre les civils est utilisée par une variété de groupes armés, mais les analyses de ce comportement seront différentes selon que le groupe est considéré comme un groupe « extrémiste violent », un groupe « criminel », etc. La classification en différents types de groupes armés et la distinction entre les groupes « criminels » et les groupes plus « politiques » font aujourd'hui débat. Les étiquettes telles que « groupe d'insurgés », « groupe extrémiste violent » et « groupe criminel » facilitent-elles la compréhension et l'analyse de groupes particuliers, ou produisent-elles l'effet contraire ? La remise en cause de ces typologies découle du fait que les groupes armés et criminels sont des organisations dynamiques dont les objectifs, les priorités et les modes opératoires évoluent au fil du temps.⁷ De même, au sein de chaque groupe, on trouve de nombreux individus différents dont les opinions et les actions n'ont pas le même poids.⁸

Nous soutenons ici que les typologies, ou plutôt les noms donnés aux typologies (insurgé, rebelle, criminel, extrémiste), sont indispensables pour décrire les groupes, mais doivent être considérés comme des « agrégats » de caractéristiques qui ne s'appliquent pas toutes à un groupe donné à tout moment. De même, tout

groupe armé présentera également un agrégat de traits différents issus de différentes typologies, qui seront importants à différents moments de son existence.

Cette série a examiné les innombrables façons dont les groupes armés participent et interagissent avec les économies et les réseaux illicites. Elle a réexaminé dans quelle mesure et de quelle manière les groupes armés peuvent être distingués des groupes criminels. Il s'agit d'une considération importante, étant donné que les États décrivent souvent les groupes armés qui s'opposent à eux comme des « criminels » ou des « bandits », ce qui implique que leurs actions ne sont pas morales.⁹ Par exemple, l'insurrection islamiste impliquant le JNIM et la province de l'État islamique au Sahel (EI Sahel) a d'abord été décrite comme criminelle par les autorités gouvernementales du Burkina Faso¹⁰ puis du Bénin, au cours des premières phases d'infiltration.¹¹ Qualifier la violence insurrectionnelle de la sorte a permis de protéger l'image de ces États comme étant capables de préserver leur intégrité territoriale longtemps après qu'ils l'aient perdue, ce qui a ainsi servi un objectif politique plutôt que de constituer une référence précise à l'implication du JNIM et de l'EI Sahel dans des activités criminelles.¹²

Suivant l'approche suggérée par Jackson, Weigand et Tindall, qui considèrent les groupes armés sur un continuum plutôt que d'essayer d'établir si un groupe particulier est « criminel », « djihadiste », « rebelle » ou autre, nous examinons comment les agrégats de caractéristiques et de motivations peuvent évoluer.¹³



Des groupes séparatistes dans les régions anglophones du Cameroun ont pris les armes contre le gouvernement. © Giles Clarke/UNOCHA via Getty Images

Par exemple, les groupes armés anglophones du Cameroun ont certainement des motivations politiques et sont qualifiés de « groupes séparatistes » car ils ont pour objectif de créer un État distinct, l'Ambazonie. Toutefois, les activités illicites et la criminalité exercent une influence tout aussi puissante sur nombreux d'entre eux, au point qu'ils ont perdu une grande partie de leur légitimité aux yeux des communautés qu'ils prétendent représenter. En effet, dans ce cas, il y a eu une « réaction en chaîne » : les incursions initiales des groupes armés dans les enlèvements leur ont fait perdre les contributions des partisans issus de la diaspora, ce qui les a amenés à devenir encore plus dépendants de la criminalité, y compris des enlèvements. Étant donné que cet effondrement du soutien a diminué la légitimité politique des groupes armés, ceux-ci peuvent devenir de plus en

plus « criminalisés » au fil du temps, si bien que la façon dont ils sont désignés change.

Un examen plus approfondi de certaines typologies courantes dans l'étude des groupes armés est nécessaire pour illustrer comment l'évolution des groupes armés nous oblige à réévaluer ces typologies. Ceci est particulièrement important pour faire la distinction entre les groupes armés « criminels » et les autres types de groupes armés et entre la violence « criminelle » et la violence « politique ». Pour illustrer les lacunes de ces typologies et proposer une approche alternative qui considère que les groupes armés ont des agrégats de caractéristiques et de motivations, nous examinons l'une des classifications les plus politisées des groupes armés, à savoir la classification de groupes armés comme « criminels ».

Groupes « politiques » et « criminels », et violence associée

La distinction entre les groupes « criminels » et les autres types de groupes armés est encore moins évidente lorsque l'on considère la notion de gouvernance, d'autant plus que la littérature sur la « gouvernance criminelle » s'étoffe. Si les groupes criminels ne considèrent pas la gouvernance comme un objectif premier, ils reconnaissent que les relations avec les populations locales doivent être aménagées pour protéger leurs intérêts, soit en renforçant leur légitimité, soit en recourant à des formes de contrôle plus coercitives, y compris l'utilisation stratégique de la peur.¹⁴ En outre, un groupe « criminel » peut ne pas être principalement motivé par un changement politique, mais ses activités et la violence qu'il exerce peuvent avoir de profondes répercussions politiques.

Les groupes qui peuvent être qualifiés de « criminels » parce que leur activité est principalement motivée par le profit sont aussi variés que les groupes armés dont les motivations sont plus « politiques ». La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) définit un groupe criminel organisé de manière très large, en exigeant seulement un groupe structuré de trois personnes ou plus agissant de concert pendant un certain temps, dans le but de commettre une infraction grave pour en tirer un avantage financier ou matériel.¹⁵

Les sous-catégories d'organisations criminelles, telles que les gangs, les réseaux de criminalité organisée et les bandits, ont toutes des tendances organisationnelles relativement reconnaissables et chacune de ces catégories a certaines connotations.¹⁶ Cependant, plusieurs distinctions souvent citées existent entre ces divers groupes « criminels » et les groupes armés aux motivations plus politiques. Comme mentionné ci-dessus, leurs principaux objectifs sont généralement reconnus comme étant d'ordre financier, et non de créer un nouvel ordre politique, et ils ne cherchent généralement pas à remettre en question ou à renverser des régimes.¹⁷ Ils ne représentent généralement pas non plus une

menace existentielle pour l'autorité de l'État, même s'ils peuvent contester ou usurper l'autorité de l'État à certains endroits.¹⁸

Cependant, il existe des éléments substantiels qui remettent en cause ces généralisations. Tout d'abord, les groupes « criminels », qu'il s'agisse de gangs, de cartels ou autres, interfèrent depuis longtemps dans la vie politique des États, y compris par des moyens violents. Au Kenya, les gangs urbains ont joué un rôle notoire dans les violences électorales lors de la crise de 2007-2008 et continuent de servir d'exécutants et de mobilisateurs pour les politiciens locaux pendant la saison électorale.¹⁹ Au Nigéria, des dynamiques similaires sapent la démocratie, la violence politique étant perpétrée par des acteurs profondément impliqués dans les marchés criminels en dehors des périodes électorales.²⁰ Là, les assassinats politiques, que ce soit pour influencer l'agenda politique national du groupe ou pour le compte d'autres puissances politiques, sont un phénomène criminel connu.²¹

C'est pour ces raisons que l'ACLED classe périodiquement la violence commise par des groupes nominalement « criminels » dans la catégorie des violences politiques. Il faut noter que cinq des dix pays qui connaissent les niveaux de conflit les plus élevés selon l'Indice des conflits 2024 de l'ACLED sont en proie à la violence criminelle et politique.²² Les bandits armés nigériens, qui se livrent à des enlèvements, au vol de bétail et à l'extraction minière de l'or, sont un exemple d'acteurs traditionnellement « criminels » perpétrant des actes violents qui ont un impact politique profond.²³ Parmi le large éventail de groupes de bandits dans la région Nord-Ouest du Nigéria, certains se présentent également comme des défenseurs des communautés d'éleveurs peuls. Les membres des groupes de bandits citent toute une série de motifs pour expliquer leur recrutement, notamment répondre à des griefs, se protéger et protéger leur famille, ainsi que des raisons financières.²⁴ Certains groupes de bandits imposent également

des règles aux communautés qui prennent la forme d'une « gouvernance criminelle ». Bien que les bandits ne se préoccupent pas outre mesure de défier l'État nigérian, leurs activités et le pouvoir local qu'ils ont accumulé ont profondément nui à l'accès de l'État à la région et, par extension, à sa légitimité.²⁵

L'appartenance et les alliances changeantes entre les groupes considérés comme « politiques » et « criminels » compliquent encore ces distinctions. Certains exemples tirés des études de cas de cette série peuvent éclairer l'existence de tendances criminelles et politiques au sein de divers groupes. Au Sahel, les militants du JNIM ont fourni aux bandits des armes et une certaine crédibilité sociale en les associant à une cause qui dépasse le banditisme, tandis que les bandits peuvent servir de main-d'œuvre temporaire, un phénomène d'hybridation qu'on appelle la « djihadisation du banditisme ».²⁶ De même, certaines unités du JNIM, dont plusieurs combattants du JNIM dans les régions du Centre-Sud et du Centre-Est voisin au Burkina Faso, ont abandonné le combat actif pour se concentrer principalement sur l'extraction de revenus. Dans le cas de la région Centre-Sud, le JNIM semble, probablement de façon temporaire, s'être s'orienté vers l'extraction minière artisanale d'or, ce qui montre que les priorités changent au fil du temps.

Dans la région Nord-Ouest du Nigéria, les bandits coopèrent périodiquement avec des groupes armés qui visent clairement à défier l'État nigérian et à imposer une gouvernance religieuse aux communautés, à savoir Ansaru et des éléments de Jama'atu Ahlus Sunnah Lidda'Awati Wal Jihad (JAS) et de la Province de l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP).²⁷ Les bandits ont même recruté parmi les rangs de ces groupes armés, apparemment attirés par la possibilité d'accumuler des richesses. Les bandits du Nigéria sont donc un cas clair « d'agrégats » de motivations et de tendances variées. Alors que les groupes de bandits plus socialement enclins peuvent se présenter comme des protecteurs et des figures d'autorité, ils sont principalement engagés dans des activités génératrices de

revenus, généralement en ciblant les civils, y compris par des pratiques déstabilisantes comme le vol et le pillage, l'enlèvement et le vol de bétail, ainsi que par la taxation des activités agricoles et minières. Cependant, ils sont également capables d'influencer des individus appartenant à d'autres groupes plus idéologiques et représentent un défi fondamental pour l'autorité de l'État.²⁸

Cette interchangeabilité entre comportement « criminel » et « politique » est également évidente dans l'histoire des groupes séparatistes camerounais. Des figures importantes du conflit séparatiste ont à l'origine fait partie de groupes d'autodéfense « antigang » au début des années 1990, des groupes ostensiblement créés pour défendre les communautés contre la criminalité, mais qui se sont livrés à une criminalité violente et abondante. De nombreux membres des groupes antigang dissous sont ensuite devenus influents dans les ailes militantes jeunes des partis politiques, puis dans les groupes armés séparatistes.²⁹ Cependant, à mesure que les groupes se sont fragmentés et que les perspectives de changement politique se sont estompées, le séparatisme est devenu un motif moins important que la recherche du profit au sein des groupes séparatistes. En conséquence, leurs comportements et leurs caractéristiques ressemblent de plus en plus à ceux des groupes « criminels », même s'ils restent reconnaissables en tant que séparatistes.³⁰ Ces changements sont décrits plus en détail dans la série d'études de cas.

Il existe également une myriade d'exceptions à chaque règle d'une typologie. La désignation d'une typologie peut être un descripteur utile mais pas un outil de classification solide. Plutôt que de penser en termes de typologies qui visent à imposer des limites à la caractérisation d'un groupe, les désignations typologiques qui tendent à être imposées aux groupes armés (par exemple, extrémiste, insurgé, terroriste, rebelle, criminel) devraient plutôt être considérées comme des agrégats de caractéristiques et de motivations. Plus qu'un agrégat de traits typologiques s'appliquera à un groupe et son importance fluctuera dans le temps.



Le suivi de l'ACLED suggère qu'un certain nombre de combattants opérant dans le Ranch de chasse de Nazinga, dans le sud du Burkina Faso, ont temporairement cessé leurs activités dans cette région. Photo : Eusebio 20/Wikipedia

ECONOMIES ILLICITES ET LÉGITIMITÉ DES GROUPE ARMÉS : COMPROMIS OU GAIN ?



Tous les groupes armés étudiés dans cette série tirent des revenus, des ressources opérationnelles et une légitimité des économies illicites. Cependant, les économies illicites auxquelles les groupes participent et la manière dont ils y participent varient considérablement. Si les différents objectifs des groupes armés expliquent en partie cette variabilité, celle-ci est également dictée par la nature de l'économie illicite concernée et par la façon dont le groupe en tire des ressources ou des revenus.

Asal, Rethemeyer et Schoon ont étudié le « compromis de légitimité » auquel les groupes sont confrontés lorsqu'ils recherchent un soutien social d'une part et des revenus et des ressources opérationnelles d'autre part : la participation à des économies illicites peut nuire aux tentatives des groupes de construire un soutien social, bien qu'à des degrés différents, en fonction de l'économie illicite en question.³¹ Cette étude a révélé que le compromis de légitimité semblait le plus important en ce qui concernait les enlèvements, suivi de près par les vols, et qu'il n'était pas statistiquement significatif pour la participation à des crimes liés à la drogue, l'extorsion de fonds ou la contrebande.³² En d'autres termes, le compromis de légitimité est apparu plus clairement pour les économies illicites qui nuisent le plus directement aux communautés, en particulier par le déploiement d'une violence directe.

Cela reflète les perceptions de la « criminalité » au sein de nombreuses communautés d'Afrique de l'Ouest. Les économies illicites sont souvent profondément intégrées dans la vie quotidienne des communautés locales et servent de moyens de subsistance essentiels lorsque les alternatives licites sont rares, en particulier dans les contextes où l'informalité est largement répandue, ce qui inclut des pans entiers de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Le trafic et la contrebande d'un large éventail de marchandises rendues illégales par la réglementation de l'État ne sont donc souvent pas perçus comme criminels par de nombreuses communautés, mais sont simplement considérés comme des activités génératrices de revenus. Cela crée un décalage dans la perception qu'ont les communautés et l'État des comportements licites et illicites.³³

Pour de nombreuses communautés, le terme « criminel » est ainsi réservé aux activités qui portent directement atteinte aux membres de la communauté, c'est-à-dire les crimes

violents tels que les vols à main armée, les meurtres et les enlèvements - des types de crimes qui correspondent à ceux pour lesquels le compromis de légitimité est le plus important.³⁴ En d'autres termes, le compromis de légitimité se produit le plus clairement lorsque les groupes armés participent à des activités qualifiées de « criminelles » par les communautés locales. Lorsque les groupes cherchent à être reconnus comme des acteurs politiques au niveau national ou international, les approches de la criminalité et du compromis de légitimité sont susceptibles de différer, conformément aux perceptions de cet ensemble plus large de parties prenantes, au-delà de celles des communautés locales.

Toutefois, si la participation à des économies illicites peut nuire aux objectifs de légitimité des groupes, les acteurs d'un conflit peuvent également accumuler un capital politique en se livrant à certaines activités génératrices de revenus, y compris dans les économies illicites.³⁵ Comme le note le professeur Freedom Onuoha : « Les groupes doivent démontrer aux civils que leur participation dans les économies illicites est compatible avec les intérêts et les revendications à la fois du groupe et de la communauté, en particulier dans les régions où la présence du gouvernement est limitée. Si ces économies illicites permettent aux groupes armés de construire un argumentaire qui résonne avec les positions de la communauté locale, cela contribue de manière significative à renforcer leur légitimité ». ³⁶ Onuoha souligne le rôle des économies illicites dans la formulation des messages des groupes armés et les avantages qui découlent d'un alignement perçu entre les groupes armés et les intérêts de la communauté.

Un certain degré de légitimité est souhaitable pour de nombreux groupes armés, non pas nécessairement pour des raisons idéologiques, mais parce que cela réduit le coût du maintien du contrôle, cela facilite l'accès aux rentes, aux renseignements et aux ressources, et cela libère des ressources pour atteindre les objectifs de l'organisation, qu'il s'agisse de l'accumulation de profits ou de l'expansion territoriale.³⁷

Une grande partie de la littérature existante s'est concentrée sur la légitimité dans le contexte de groupes ouvertement politiques, dont les objectifs déclarés incluent la gouvernance des populations.³⁸ Les avantages liés à un gain de légitimité pour les groupes qui accordent moins d'importance à l'idéologie et aux objectifs politiques ont été moins étudiés. Les



Des milliers de Nigériens se sont réfugiés à Maradi, au Niger, pour échapper à l'escalade des enlèvements et des attaques menés par les bandits. © AFP via Getty Images

groupes examinés dans cette série ont des objectifs de gouvernance contrastés et envisagent différemment le renforcement de leur légitimité au sein des communautés locales. Pourtant, l'acquisition d'un degré de légitimité est précieuse pour les intérêts de chacun.

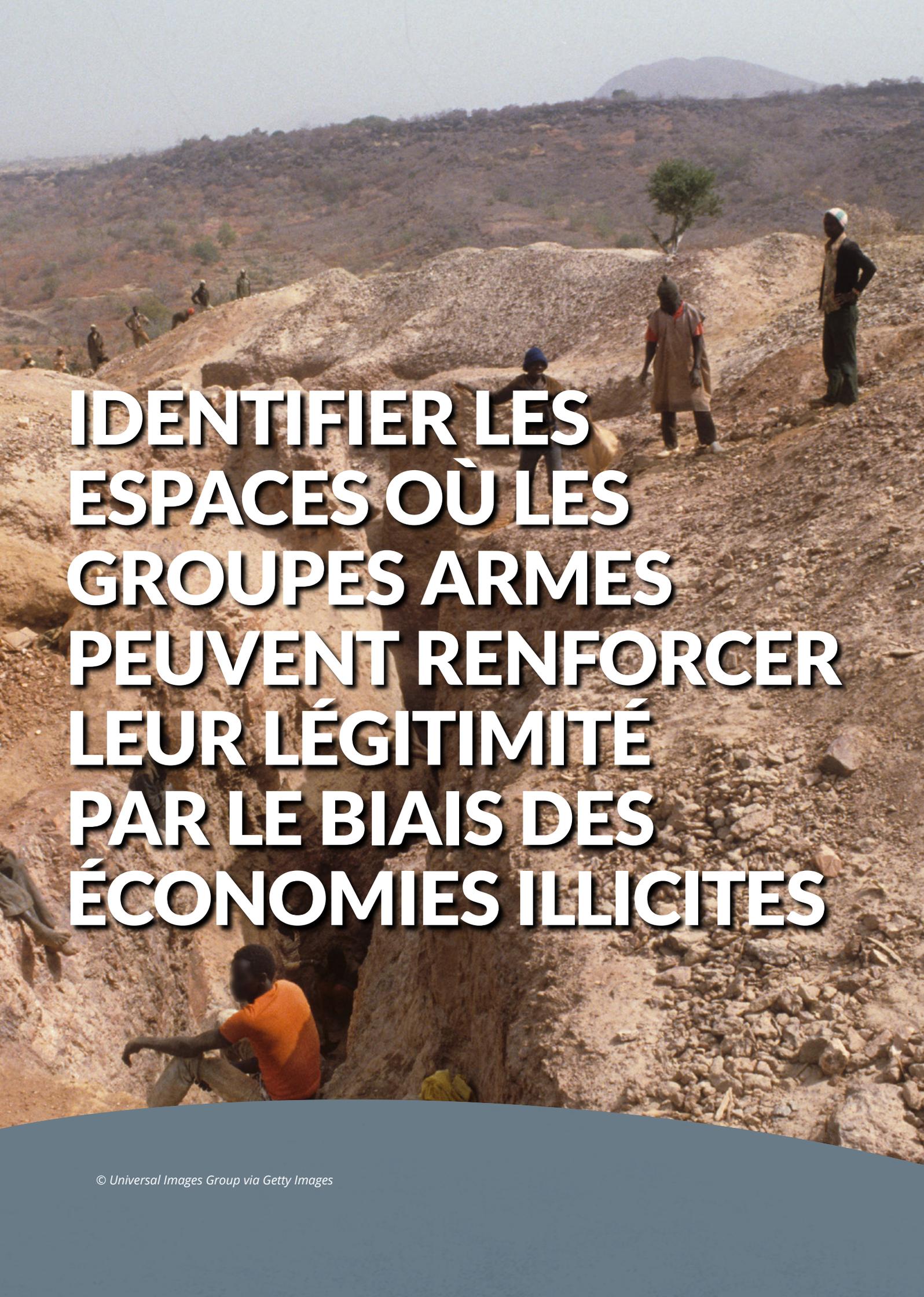
Par exemple, plusieurs groupes de bandits nigériens adoptent certains comportements constituant des formes de gouvernance dans leurs interactions avec les communautés locales. Ils accordent cependant moins d'importance au gain de capital politique que le JNIM et les groupes séparatistes anglophones, qui mettent en œuvre un programme de gouvernance plus clair en accord avec leurs objectifs politiques. Les comportements de gouvernance des groupes de bandits restent largement dédiés à améliorer l'efficacité de l'extraction de revenus, à diminuer les risques opérationnels (en évitant la transmission de renseignements aux forces de l'ordre) et à minimiser les frictions avec les communautés afin de faciliter leurs opérations. En d'autres termes, il s'agit de consolider une forme de légitimité, telle que définie dans le présent rapport. Cet aspect est souvent ignoré car les objectifs primordiaux des groupes de bandits restent axés sur la génération de revenus, la fourniture de services ou la « gouvernance » étant des résultats secondaires.

Si la quête de légitimité auprès des communautés n'est pas forcément une priorité pour les groupes de bandits nigériens examinés, il s'agit néanmoins d'un acquis précieux qui découle de leur participation aux économies illicites et licites et qui renforce leur capacité à générer des revenus et à exercer une influence sur le territoire. En d'autres termes, la légitimité doit être considérée comme une question d'efficacité plutôt que de popularité, car elle sous-tend la capacité des groupes armés à opérer, mais pas toujours à gouverner. Selon Peer Schouten, universitaire spécialisé dans l'étude des groupes

armés, les économies illicites peuvent jouer un rôle clé dans la manière dont les différents acteurs d'un conflit se positionnent sur le « marché de la légitimité ».³⁹

Les conclusions de cette série soulignent comment les différents espaces et les économies illicites qui y prévalent déterminent le positionnement des groupes armés sur ce marché de la légitimité. Les espaces riches en ressources, avec des économies illicites localisées et des populations semi-statiques, fonctionnent le plus souvent (mais pas exclusivement) comme des zones où les objectifs des groupes armés en matière de génération de revenus, d'extraction de ressources opérationnelles et de gain de légitimité convergent (même si ce dernier n'est pas nécessairement une priorité). En Afrique de l'Ouest, une analyse des études de cas a permis d'identifier deux espaces de ce type : les zones d'extraction minière artisanale d'or et les parcs nationaux.

Des facteurs structurels, en particulier le changement climatique et les réponses des États à ce phénomène, augmentent la vulnérabilité de ces espaces. Le changement climatique exerce une pression accrue sur les activités agricoles traditionnelles, qui constituent depuis longtemps le pilier de nombreuses communautés d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. De nombreux habitants du Sahel se tournent vers l'extraction minière artisanale d'or, ce qui va à l'encontre des efforts déployés par les États pour limiter ce secteur ou donner la priorité aux intérêts miniers industriels. La diminution des rendements agricoles et des zones de pâturage contribue également à rendre certaines communautés de plus en plus dépendantes de l'extraction de ressources en zones protégées, ce qui exacerbe les conflits avec l'État et permet aux groupes armés de se positionner en tant que contrôleurs de l'accès aux ressources interdites.⁴⁰



**IDENTIFIER LES
ESPACES OÙ LES
GROUPE ARMES
PEUVENT RENFORCER
LEUR LÉGITIMITÉ
PAR LE BIAIS DES
ÉCONOMIES ILLICITES**

Les espaces dans lesquels les groupes armés peuvent atteindre chacun de leurs objectifs distincts (générer des revenus, des ressources opérationnelles et une légitimité) en participant à des économies illicites offrent des opportunités uniques aux groupes armés et posent des risques importants pour la gouvernance de l'État. Identifier les agrégats de caractéristiques qui rendent certains espaces propices à cette convergence d'objectifs fournit un cadre pour repérer ces zones de vulnérabilité. Cela peut ensuite aider les décideurs politiques à allouer des ressources limitées à des zones prioritaires où les interventions peuvent maximiser l'impact des efforts de stabilisation.

Les réglementations étatiques qui criminalisent ou restreignent certaines activités génératrices de revenus (et leur application) déterminent le développement d'opportunités pour les groupes armés. Reconsidérer ces cadres réglementaires ou évaluer les alternatives qui peuvent être proposées aux communautés locales devrait être une priorité pour les décideurs politiques. Cela est essentiel non seulement pour les États déjà confrontés à la menace des groupes armés, mais aussi pour les États situés à la périphérie des territoires où opèrent des groupes armés et pour les États qui cherchent à prévenir l'enracinement de groupes armés dans des zones vulnérables d'où il sera difficile de les déloger.

Le rapport applique ce cadre pour identifier les espaces où le potentiel pour les groupes armés est le plus élevé en termes de légitimité, de génération de revenus et de ressources et, par conséquent, où l'impact des projets de stabilisation des zones d'extraction minière artisanale d'or et des parcs nationaux en Afrique de l'Ouest est le plus élevé possible. Les conclusions qui peuvent être tirées de cette analyse vont au-delà des études de cas examinées dans ce rapport et peuvent être mobilisées pour identifier des zones de vulnérabilité dans d'autres régions. Plutôt que de créer un nouveau concept, nous nous appuyons sur les analyses existantes pour établir un cadre qui permette d'identifier les espaces prioritaires nécessitant des interventions pour perturber l'enracinement des groupes armés. Cette analyse prend les espaces (leurs caractéristiques, les communautés qui tendent à les peupler et les économies illicites auxquelles elles participent) comme unité d'analyse centrale. Cela diffère de nombreuses évaluations dédiées à la participation des groupes armés aux économies illicites, qui prennent le groupe lui-même comme unité d'analyse. L'adoption de cette approche spatiale a mis

en évidence la manière dont des agrégats de caractéristiques peuvent produire des résultats similaires pour des groupes armés dont le modus operandi, le comportement envers les communautés et les aspirations varient de manière significative.

Les espaces dans lesquels les groupes armés sont en mesure de générer simultanément les éléments suivants devraient être prioritaires dans les réponses visant à perturber leur capacité à fonctionner :

1. Revenus indirects provenant de la taxation. Lorsque les groupes armés génèrent des revenus indirects en taxant les civils qui participent aux économies illicites, ils deviennent dépendants des communautés pour l'extraction des ressources. Bien qu'il y ait des exceptions, cette dépendance donne souvent lieu à des relations plus collaboratives. Même si la collaboration est imposée par la violence dans certains cas, cette stratégie nécessite un investissement plus important de la part des groupes armés et cède souvent la place à des efforts visant à aligner les intérêts de la communauté sur ceux du groupe armé au fil du temps. Cela contraste avec les formes directes d'extraction de revenus contre les communautés (comme l'enlèvement ou le pillage) qui ne reposent pas sur la collaboration des communautés et ne nécessitent donc pas d'alignement des intérêts.
- Et/ou
2. Les ressources opérationnelles, en particulier celles qui sont essentielles au fonctionnement du groupe armé, telles que le carburant, les motos et les armes, permettent au groupe de se maintenir et de lancer des attaques.
- Et
3. Gain de légitimité. Cela est susceptible d'être le cas lorsque (i) les économies illicites prévalentes remplissent une fonction essentielle pour les communautés locales et (ii) la criminalisation de l'activité en question par l'État est considérée comme injuste par ces communautés.

Les économies illicites qui remplissent des fonctions communautaires importantes⁴¹ (le plus souvent en générant des moyens de subsistance) se caractérisent par une forte intensité de main-d'œuvre, des barrières à l'entrée relativement faibles, un préjudice direct limité pour les communautés⁴² et un partage des bénéfices largement dispersé.⁴³

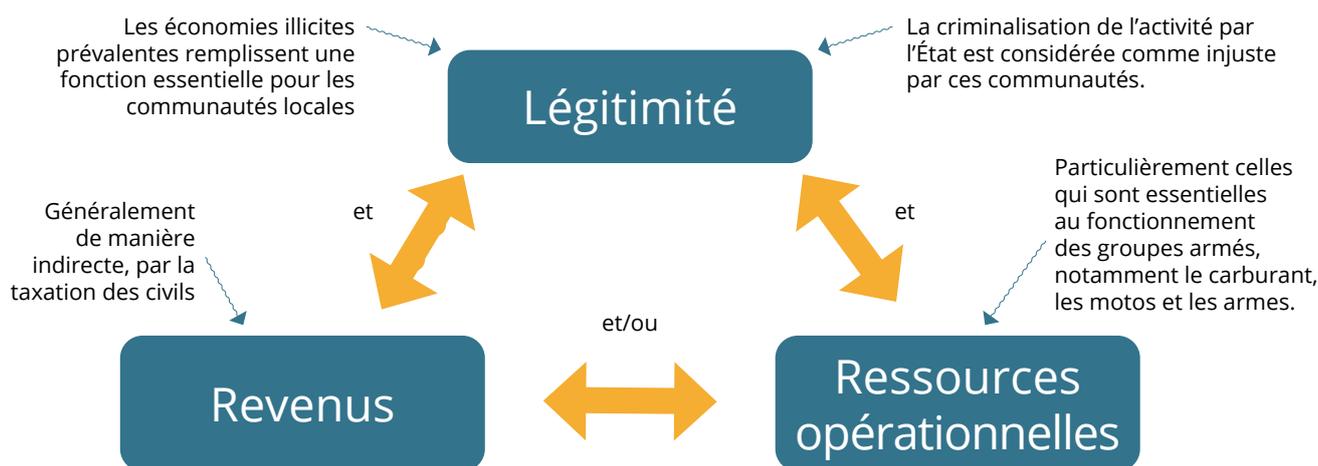


FIGURE 1 Identifier les espaces présentant le plus grand potentiel pour les groupes armés de générer légitimité, revenus et ressources.

C'est souvent le cas pour les biens produits ou cultivés dans une région particulière ou avec un marché de consommation local. Les produits de transit qui n'ont pas de marché local profitent généralement à un groupe plus restreint de parties prenantes et sont moins susceptibles de remplir des fonctions communautaires importantes.

Les caractéristiques d'une économie illicite peuvent varier d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement et être différentes d'un espace à l'autre. Par exemple, si les sites d'extraction artisanale de l'or sont des moyens de subsistance importants pour de nombreux individus, dans les zones qui servent de points de transit dans la chaîne d'approvisionnement de l'or, le partage des ressources est plus limité et concentré entre les mains des personnes directement impliquées dans le trafic de cette marchandise et des élites politiques qui soutiennent cette activité. Cela explique pourquoi l'unité d'analyse est un endroit donné et non l'économie illicite principale de ce lieu.

Les groupes armés peuvent permettre ou faciliter les économies illicites qui remplissent des fonctions essentielles pour les communautés, en se positionnant ainsi comme pourvoyeurs d'opportunités socio-économiques dans les zones où ils exercent une influence ou un contrôle.⁴⁴ La nécessité de recourir à la violence contre les civils diminue généralement lorsque les groupes peuvent jouer le rôle de gardiens. En effet, les civils peuvent être amenés à penser qu'ils ont intérêt à coopérer avec le groupe armé. L'observation des niveaux de violence peut permettre de savoir où se situe, à tout moment, la relation entre le groupe armé et la communauté sur une échelle allant de la coercition à la coopération.

La réglementation de ces espaces par l'État est la deuxième caractéristique essentielle qui détermine les opportunités qu'y trouveront les groupes armés. Les opportunités

socio-économiques dont l'État interdit l'accès de manière jugée injuste par les communautés peuvent renforcer les gains de légitimité par les groupes armés. Cela est dû à la nature relative de la légitimité : l'autorité (qu'elle soit exercée par l'État ou par des acteurs non étatiques) est généralement perçue comme légitime par les communautés lorsqu'elle est « plus juste » que les « alternatives disponibles ».⁴⁵ La légitimité n'est donc pas construite ou ébranlée dans le vide, mais est un concept relatif façonné par la légitimité d'autres acteurs de la gouvernance, y compris l'État.⁴⁶

Il existe un certain nombre d'économies licites où la position de l'État est considérée comme injuste par de nombreuses communautés comme, par exemple, le commerce du bétail, qui est criminalisé (en totalité ou en partie) par l'État dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest mais qui n'est pas perçu comme « criminel » par les communautés.⁴⁷ Les économies et les espaces dans lesquels il existe une disjonction entre ce que l'État considère comme légal et ce que les communautés locales (souvent aussi les acteurs de réseaux transnationaux et les représentants individuels de l'État) considèrent comme légitime offrent aux groupes armés des opportunités de générer des revenus et/ou des ressources opérationnelles et d'acquérir une légitimité de manière simultanée.⁴⁸ Plus la position de l'État est appliquée, plus la légitimité de l'État est mise à mal et plus la légitimité relative des groupes non étatiques est renforcée.

L'application du cadre décrit ci-dessus à la participation du JNIM et des groupes de bandits nigériens aux économies illicites qui prévalent sur les sites d'extraction minière artisanale d'or et dans les parcs nationaux met en évidence les similitudes concernant les gains de légitimité réalisés par ces deux acteurs très contrastés.

Sites d'extraction minière artisanale d'or

Le JNIM dans la région Sahel du Burkina Faso

Nous appliquons chaque élément du cadre ci-dessus pour analyser la participation du JNIM à l'extraction minière artisanale d'or au Burkina Faso. Nous examinerons tout d'abord les sites d'extraction minière artisanale d'or comme sources de revenus indirects pour le JNIM, puis la manière dont son implication dans ces espaces se traduit par un gain de légitimité pour le groupe, compte tenu du rôle que jouent ces sites en tant que moyens de subsistance pour les communautés et qu'ils sont criminalisés par l'État, ce qui est jugé injuste. Mettre en lumière l'importance des sites d'extraction minière artisanale d'or pour le JNIM et les communautés locales et la façon dont la position de l'État a historiquement été en contradiction avec les besoins de subsistance des communautés souligne les gains financiers et de légitimité qu'a obtenu le groupe en participant à ces espaces.

La région Sahel du Burkina Faso, qui est sous le contrôle croissant du JNIM depuis 2018, a la plus forte concentration de sites d'extraction minière artisanale d'or du pays, avec 21 % du total des zones minières (voir figure 2).⁴⁹ Cela en fait une zone clé pour examiner l'implication du JNIM dans l'extraction

minière artisanale d'or et ses répercussions sur la légitimité du groupe. L'extraction minière artisanale fait référence à une extraction minière menée par des mineurs individuels, avec de faibles niveaux de production et d'investissement en capital et une utilisation limitée de machines et d'équipements.

Le Burkina Faso compte plus de 2 200 zones d'extraction minière artisanale qui ont produit environ 44,9 tonnes d'or en 2018, d'une valeur approximative de 2,7 milliards de dollars au prix de la matière première en 2022.⁵⁰ Bon nombre de ces sites se trouvent dans des zones que le JNIM contrôle ou menace fréquemment.⁵¹ Le JNIM a mis en place des systèmes de collecte de taxes en échange du maintien de la sécurité, ou au moins de sa non-ingérence, sur les sites d'extraction minière artisanale d'or dans toute la région Sahel.⁵² La taxation de ces sites constitue une source de revenus essentielle pour le groupe.⁵³ Bien qu'il arrive que des unités du JNIM participent directement à l'activité minière,⁵⁴ le plus souvent, le groupe permet aux communautés locales de poursuivre l'extraction minière et taxe cette activité. Les niveaux d'imposition du JNIM sont souvent considérés comme acceptables par les communautés minières et comparativement inférieurs à ceux imposés par d'autres groupes armés ou par les auxiliaires

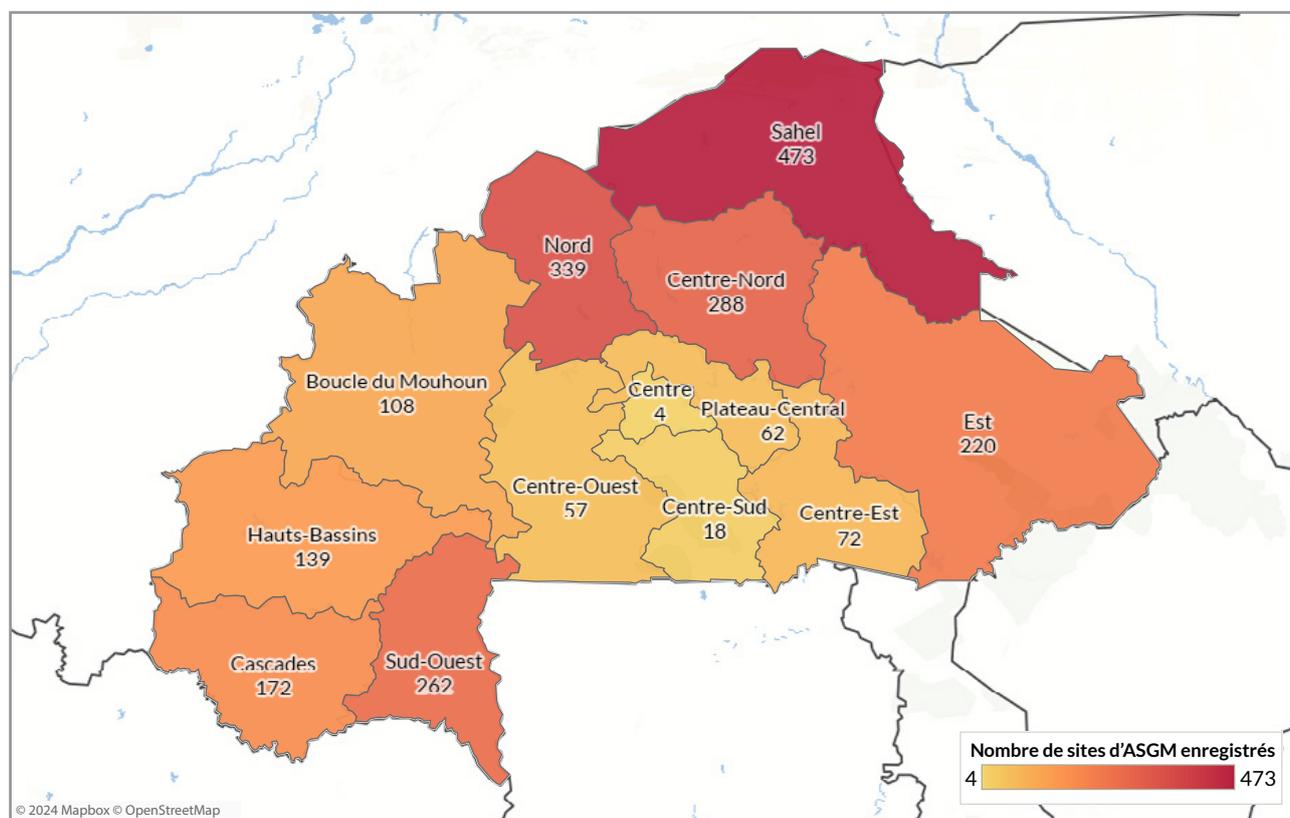


FIGURE 2 Sites d'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or au Burkina Faso, 2019.

SOURCE : Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées du Burkina Faso



Le Bénin a renforcé la militarisation des efforts de conservation avec le déploiement de gardes forestiers appartenant à African Parks dans le parc national de la Pendjari. © Stefan Heunis/AFP via Getty Images

de l'État. Dans le cas du Burkina Faso, ces auxiliaires ont tendance à être des chasseurs dozos, des membres du groupe paramilitaire Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) ou d'autres milices soutenues par l'État.⁵⁵

Les économies prévalentes sur les sites d'extraction minière artisanale d'or, non seulement l'extraction d'or mais aussi les entreprises auxiliaires informelles qui fournissent des ressources et des services aux communautés minières, sont une source importante et en augmentation de moyens de subsistance pour les communautés, en particulier dans un contexte où les alternatives se réduisent.⁵⁶ Alors que l'extraction minière artisanale d'or remplit donc une fonction essentielle pour les communautés, la grande majorité de ce type d'extraction minière au Burkina Faso se situe en dehors des cadres réglementaires, les estimations suggérant que le secteur informel est 13 fois plus important que le secteur formel.⁵⁷

L'État burkinabé a adopté deux approches clés en réponse au rôle que joue l'extraction minière artisanale d'or dans le financement du JNIM. Dans les régions du pays contrôlées par l'État, il cherche à accélérer les efforts visant à améliorer la réglementation de l'extraction minière artisanale d'or et à placer davantage d'activités artisanales sous son autorité afin de nationaliser les profits et de détourner les flux financiers qui pourraient aller aux groupes d'insurgés. Ces efforts peuvent être bénéfiques pour les communautés comme pour l'État. Cependant, les exigences réglementaires renforcées sont perçues comme fastidieuses par de nombreuses communautés minières et l'application de ces réglementations, comme la nécessité d'obtenir un permis d'extraction minière artisanale, ne fait qu'ajouter à la grande vulnérabilité de ces communautés.⁵⁸

Dans les zones contrôlées par le JNIM, y compris dans la grande majorité de la région Sahel, l'État cible systématiquement les sites d'extraction minière artisanale d'or avec des frappes aériennes, en particulier les sites situés dans les zones plus rurales. Cela a entraîné le déplacement de nombreuses

communautés minières des sites ruraux d'extraction artisanale de l'or vers des sites plus proches des villes contrôlées par l'État, qui ne sont pas visées par les frappes aériennes.⁵⁹ L'objectif de l'État de réduire les revenus issus de l'extraction minière artisanale d'or qui alimentent le JNIM semble atteint, du moins à un certain niveau, puisque les taux d'extraction de l'or sur de nombreux sites ruraux auraient chuté (bien que des données quantitatives ne soient pas disponibles).⁶⁰

Cependant, ces tactiques font également de l'État un agresseur qui vise les communautés de mineurs d'or artisanaux. Certaines communautés déplacées des sites miniers ruraux par des frappes aériennes se sont installées près des concessions minières industrielles. Dans ces zones, certains groupes de mineurs ont affronté les forces de l'État qui cherchaient à faire respecter l'interdiction de l'extraction minière artisanale d'or dans les concessions minières industrielles, ce qui a parfois entraîné des morts.⁶¹ D'autres mineurs se plaignent d'être contraints par des agents de l'État à payer des pots-de-vin pour contourner les restrictions imposées à l'extraction minière artisanale dans les zones où ils se sont installés. Ces communautés expriment leur frustration face à l'incapacité de l'État à garantir leur sécurité (et au fait qu'il est l'agresseur) dans les zones minières rurales, mais aussi face au fait qu'il leur refuse l'accès à des sites industriels plus sûrs ou qu'il les extorque en échange de l'accès à ces sites.⁶²

L'extraction minière industrielle a fortement progressé au Burkina Faso depuis le début des années 2000, les intérêts industriels miniers ayant été officiellement priorités par rapport à l'extraction minière artisanale par la législation nationale sur l'extraction minière de 2015, ce qui a entraîné un sentiment de marginalisation parmi les communautés minières artisanales.⁶³ Le JNIM a exploité ces frustrations dans son argumentaire pour renforcer sa légitimité, en mentionnant dans ses communications avec ces communautés que les frappes aériennes sont conçues non seulement pour déplacer les mineurs d'or artisanaux, mais aussi pour dégager des zones supplémentaires pour des concessions minières industrielles.⁶⁴

Le JNIM s'est stratégiquement positionné comme défendant les intérêts des communautés de mineurs d'or artisanaux, chassant les exploitants miniers industriels et proches des élites dans la région Sahel et plus largement au Burkina Faso, démocratisant ainsi de fait l'accès aux sites miniers. Par exemple, jusqu'en 2021, la gendarmerie nationale du Burkina Faso exerçait un contrôle étroit sur le site minier industriel d'Inata, dans la province septentrionale du Soum, refoulant régulièrement les mineurs artisanaux qui cherchaient à tirer parti du riche filon d'or et limitant les activités artisanales.⁶⁵ En novembre 2021, le JNIM a attaqué le poste de gendarmerie de la mine industrielle, faisant 54 morts. Ansaroul Islam, un affilié

du JNIM, a revendiqué l'attaque dans une vidéo montrant des combattants prendre le contrôle de la base. À la suite de l'attaque, on a assisté à un afflux de mineurs artisanaux vers cette zone riche en ressources, notamment en provenance du Centre-Nord et d'autres régions du pays, ce qui a entraîné une augmentation de l'activité minière artisanale.⁶⁶

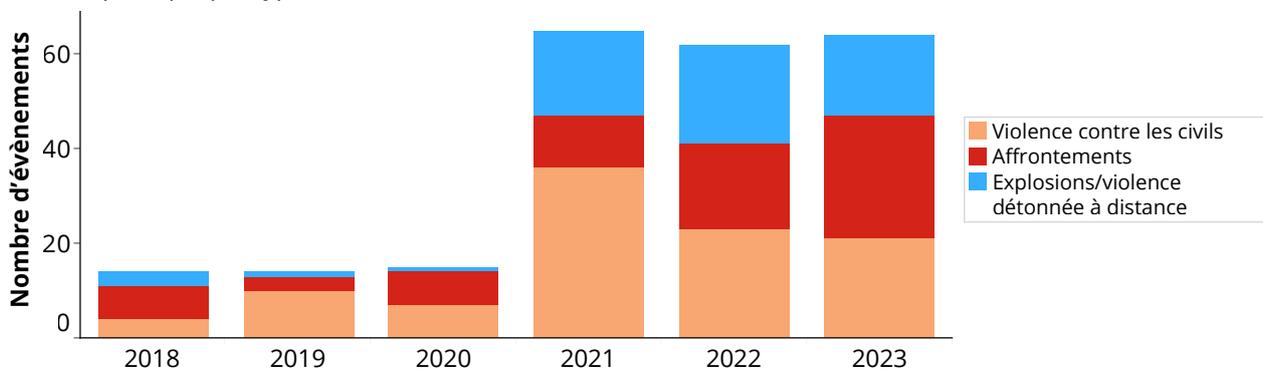
Conscient des opportunités offertes par les sites d'extraction minière artisanale d'or, le JNIM a su tirer parti de campagnes de communication adaptées qui ciblent les communautés vivant autour de ces sites.⁶⁷ Selon un mineur artisanal burkinabé, « les salafistes sont venus dans notre mine et nous ont dit : "Nous sommes venus pour lutter contre l'injustice dont les autorités font preuve envers vous, les orpailleurs, au profit des sociétés minières industrielles" ». ⁶⁸ Le JNIM cible systématiquement les communautés de mineurs artisanaux avec ce message, promettant de leur rendre l'accès aux riches zones minières dont l'État a exclu les mineurs artisanaux au profit d'entreprises occidentales.⁶⁹ Ce faisant, le JNIM présenté sa stratégie de taxation de l'activité minière d'une manière qui s'aligne aux intérêts des communautés minières.

Le recours à la violence par le JNIM sur les sites d'extraction minière artisanale d'or, que ce soit contre les forces de l'État ou les civils, est également largement aligné avec ses objectifs

de gouvernance consistant à chasser les opérateurs industriels et les intérêts de l'État et à établir des règles de comportement exigeant l'adhésion aux mœurs religieuses du groupe. L'ACLED a recensé 250 événements de violence politique dans un rayon de 0,8 kilomètre autour de sites connus d'extraction minière artisanale d'or à travers le Burkina Faso entre 2020 et 2023, ce qui représente 5 % de la violence politique totale au cours de cette période (voir figure 3). Reflétant la forte concentration de sites d'extraction minière artisanale d'or dans la région Sahel (21 %), la région a également connu le plus haut degré de violence politique enregistré à proximité de sites miniers au cours de cette période (47 % du total).

Entre 2020 et 2021, la violence dans la région Sahel, y compris à proximité des sites d'extraction minière artisanale d'or, a fortement augmenté alors que le JNIM établissait son influence. Comme détaillé ci-dessus, les affrontements entre le JNIM et les forces de l'État ont augmenté à mesure que le JNIM chassait les opérateurs existants pour permettre l'extraction minière artisanale. Cependant, cette hausse a été principalement alimentée par une aggravation de la violence contre les civils, en grande partie par le JNIM (à l'origine de 37 % des incidents enregistrés à proximité des sites d'extraction minière artisanale d'or dans la région Sahel en 2021).

Violence politique par type d'évènement



Auteurs des violences contre les civils

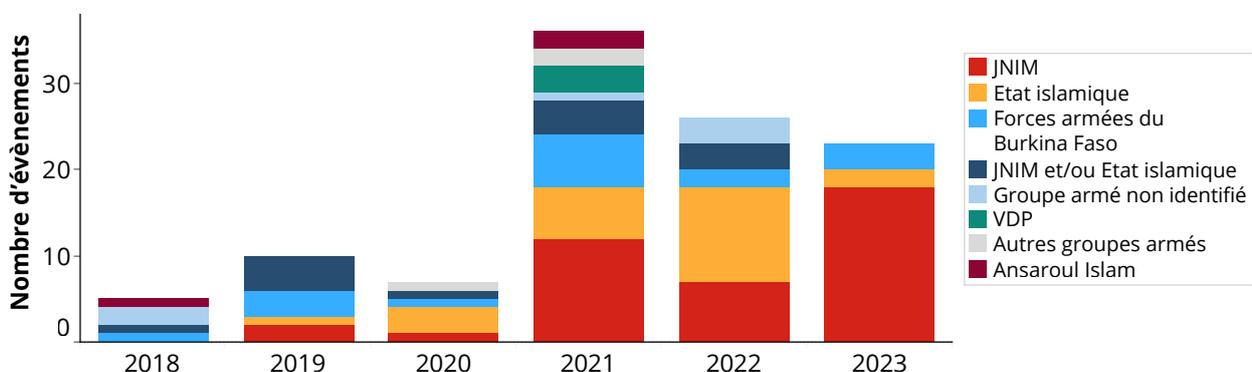


FIGURE 3 Violences politiques au Burkina Faso dans un rayon de 0,8 kilomètre autour des sites d'extraction artisanale d'or, 2018-2023.

SOURCE : données de l'ACLED

Un certain nombre de ces incidents visant des civils étaient directement liés aux efforts déployés par le JNIM pour consolider son influence sur les sites miniers, notamment par l'application de règles de comportement assorties de mesures punitives, telles que la flagellation. Par exemple, en mai 2021, des éléments présumés du JNIM auraient attaqué des individus pour ne pas avoir respecté les règles de comportement imposées sur un site minier près du village de Souma, dans la province de Soum, au Sahel.

À partir de 2021, le JNIM ayant consolidé son emprise sur la région du Sahel, les violences ciblant les civils perpétrées par le JNIM à proximité des sites d'extraction minière artisanale d'or ont fortement diminué. Ces incidents ont cessé en 2022, à la seule exception d'un incident enregistré en 2023. Les violences contre les civils à proximité des sites d'extraction minière artisanale d'or après 2021 étaient presque exclusivement le fait d'acteurs autres que le JNIM, principalement l'EI Sahel, dont les opérations sont beaucoup plus limitées au

Sahel et qui a tendance à consacrer moins d'efforts à renforcer sa légitimité auprès des communautés.

Cette baisse de la violence à l'encontre des civils s'explique en partie par le fait que le JNIM a établi et maintenu des accords de coopération avec les propriétaires fonciers des sites miniers et les communautés minières établies autour de nombreux sites d'extraction minière artisanale d'or. Ces arrangements mutuellement bénéfiques ont réduit la nécessité pour le JNIM de recourir à la violence pour faire respecter ses règles. Le groupe évite généralement de recourir à une violence excessive à l'égard des civils, reconnaissant que cela nuit à ses objectifs de gouvernance. D'autres facteurs dans la région du Sahel ont également joué un rôle dans la baisse de la violence contre les civils perpétrée par le JNIM près des sites d'extraction minière artisanale d'or, y compris le départ de communautés minières de certains sites à la suite d'incidents mortels et d'une plus faible présence des forces de l'État et de ses auxiliaires.⁷⁰

VIOLENCES DU JNIM À L'ENCONTRE DES CIVILS

Conformément aux tendances nationales, la violence à proximité des sites d'extraction minière artisanale d'or a bondi en 2021. Toutefois, contrairement à l'escalade générale de la violence d'une année sur l'autre, la violence à proximité des sites d'extraction minière artisanale d'or s'est depuis maintenue à des niveaux semblables (81 événements en 2021, 73 en 2022 et 75 en 2023). La hausse de 2021 était principalement due à un pic des attaques visant les civils, en grande partie aux mains du JNIM. Alors que le JNIM cherchait à contrôler un nombre croissant de sites d'extraction minière artisanale d'or, les enlèvements constituaient un tiers des incidents contre les civils près des sites d'extraction minière artisanale d'or ; en 2022, cette proportion était tombée à 20 %. Cela illustre la tendance du JNIM à utiliser l'enlèvement comme un outil durant les premiers stades de l'infiltration, principalement pour collecter des renseignements, contraindre et intimider, une pratique qui diminue aux stades ultérieurs de son infiltration du territoire.

Dans l'ensemble, le JNIM a été l'auteur principal des violences contre les civils entre 2020 et 2023. Il était responsable de 44 % des incidents, suivi par l'EI Sahel, qui a perpétré 25 % des incidents, un nombre disproportionné par rapport au nombre total d'événements, étant donné que le groupe compte beaucoup moins de membres et que sa présence territoriale est plus limitée. Par rapport au JNIM, l'EI Sahel présente des niveaux plus élevés de violence contre les civils par rapport à l'ensemble des actes violents qu'il perpète. Au Burkina Faso, les attaques contre les civils menées par l'EI Sahel ont représenté 61 % du total

de ses opérations entre 2020 et 2023, contre 54 % pour le JNIM au cours de la même période.⁷¹ Alors que les attaques du JNIM visant des civils près des sites d'extraction minière artisanale d'or et dans la région du Sahel ont fortement chuté en 2022, elles ont de nouveau bondi en 2023 dans d'autres régions, en particulier dans la région Centre-Nord. Les attaques contre les civils sur les sites d'extraction minière artisanale d'or font 41 % plus de victimes par événement que les attaques contre les civils en général (3,6 victimes par événement) au Burkina Faso. Il est probable que cela soit dû en grande partie au fait que les sites miniers ont tendance à être des zones à forte densité de population, avec des villages et des économies qui se développent autour des activités minières, ce qui amplifie l'impact des attaques.

Avec la montée en flèche de la violence entre 2020 et 2021, les affrontements à proximité des sites d'extraction minière artisanale d'or ont augmenté plus fortement que l'ensemble des affrontements (56 % contre 25 %). Cela reflète sans doute le rôle des sites d'extraction minière artisanale d'or comme espaces importants de contestation entre l'État et les groupes d'insurgés. Les affrontements à proximité des sites d'extraction minière artisanale d'or ont depuis continué à augmenter chaque année.⁷² Chaque année, les VDP (forces auxiliaires de l'État composées de volontaires) s'impliquent davantage dans la protection des sites d'extraction minière artisanale d'or dans de nombreuses régions, affrontant plus fréquemment les insurgés dans certaines zones minières.

Groupes de bandits au Nigéria

Dans les États de Zamfara et de Kaduna, dans la région Nord-Ouest du Nigéria, les groupes de bandits se tournent de plus en plus vers l'industrie aurifère pour se financer, car les revenus tirés des enlèvements et du vol de bétail diminuent. Lorsque les bandits tirent des revenus des sites d'extraction de l'or, ils exercent généralement moins de violence à l'encontre des membres de la communauté que dans le cas du vol de bétail et des enlèvements, ce qui peut leur permettre de gagner en légitimité auprès des communautés. La façon dont les bandits armés tirent des revenus de l'industrie aurifère dans ces États a évolué, passant de vols ciblant les communautés minières, ce qui impliquait souvent des niveaux élevés de violence et de nombreuses victimes, à la taxation des activités minières, avec pour résultat une baisse de la violence.⁷³ Alors que l'implication des groupes de bandits dans l'extraction minière artisanale d'or dans le Nord-Ouest du Nigéria semble moins axée sur le renforcement de leur légitimité que dans le cas du JNIM (l'extraction des ressources reste prioritaire), la nécessité de collaborer avec les communautés minières a conduit à des arrangements dans certaines zones d'extraction minière artisanale d'or à Zamfara. Ces arrangements sont beaucoup plus coopératifs que ceux typiquement observés ailleurs dans la région du Nord-Ouest. Cela a donné aux communautés un pouvoir inhabituel leur permettant de s'opposer à certains décrets des bandits et d'influencer les dynamiques autour des sites d'extraction minière artisanale d'or.

Les communautés minières ont conclu des accords négociés dans certaines zones d'extraction minière artisanale d'or, ce qui est rare dans d'autres parties de Zamfara et de Kaduna, où des groupes de bandits armés opèrent également. Par

Parcs nationaux

Le JNIM et le complexe W-Arly-Pendjari dans la zone tricontinentale entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger

Les parcs nationaux sont des plaques tournantes pour les économies illicites basées sur les ressources naturelles, telles que le commerce du charbon de bois, et sont souvent traversés par des couloirs de trafic importants. C'est particulièrement vrai lorsque les parcs sont situés dans des zones frontalières, comme le complexe W-Arly-Pendjari (complexe WAP) dans le nord du Bénin, à la frontière avec le Niger et le Burkina Faso (voir figure 4). Le complexe WAP se superpose à des couloirs de contrebande existant de longue date, par lesquels des marchandises provenant des pays côtiers, où elles sont généralement moins chères, sont acheminées vers

exemple, à partir d'octobre 2023 environ, dans la zone de gouvernement local d'Anka, des groupes de bandits auraient cherché à forcer les mineurs à travailler pour eux certains jours en échange d'un travail indépendant les autres jours. Les mineurs ont résisté et un certain nombre d'entre eux ont cessé de travailler dans les mines. Les groupes de bandits ont accepté de payer les mineurs en espèces et coexistent depuis lors avec les communautés minières.⁷⁴

Cherchant à limiter le financement des groupes de bandits armés par le secteur aurifère, le gouvernement fédéral a interdit toutes les activités minières à Zamfara en avril 2019. Cependant, les forces armées nigérianes n'avaient qu'une capacité limitée à faire respecter cette interdiction, étant donné que les groupes de bandits restreignaient l'accès à l'État.⁷⁵ Les bandits ont continué à autoriser l'extraction minière dans les zones sous leur contrôle et ont prélevé des taxes encore plus élevées à la suite de ces interdictions.

Les communautés minières de Zamfara ont indiqué qu'il était préférable de poursuivre les activités minières dans les zones contrôlées par les bandits plutôt que de cesser l'extraction conformément à l'interdiction de 2019. Et ce, malgré les taxes importantes imposées par les bandits : les taux d'imposition atteignant 10 %, les communautés les perçoivent comme punitives.⁷⁶ Les interdictions imposées par l'État ont donc entraîné un rapprochement des intérêts des communautés minières avec ceux des bandits dans ces zones et la poursuite des activités minières. Les groupes de bandits tels que le JNIM ont donc gagné en légitimité et en revenus en s'impliquant dans l'extraction minière artisanale d'or, malgré l'absence de démarche stratégique visant à gagner en popularité auprès des communautés minières.

le Sahel. Cela offre aux groupes armés une pléthore d'opportunités pour générer des revenus.⁷⁷

L'application des cadres réglementaires nationaux qui criminalisent l'extraction de ressources dans les zones protégées sans fournir d'alternatives viables (ce qui rend de nombreuses pratiques et moyens de subsistance traditionnels illégaux) suscite des griefs au sein des communautés vivant autour du complexe WAP et, plus généralement, sur l'ensemble du continent africain.⁷⁸ La tendance à une plus grande sécurisation des efforts de conservation au Bénin par le déploiement de l'African Parks Network, une organisation de conservation à but non lucratif connue pour déployer des approches militarisées pour sécuriser les zones protégées, a plus encore aggravé les tensions entre l'État, les gardes forestiers et les communautés locales.⁷⁹

Cette situation a créé des opportunités pour les groupes armés non étatiques tels que le JNIM de gagner une légitimité relative en se positionnant comme garant de l'accès des communautés aux ressources contrôlées par l'État.⁸⁰ Le JNIM taxe également parfois certains des flux de contrebande passant par le complexe WAP et dépend de ces chaînes d'approvisionnement illicites pour des ressources essentielles, en particulier le carburant, mais aussi les denrées alimentaires, les médicaments et les motos.⁸¹

Par exemple, la JNIM a accordé aux éleveurs l'accès au complexe WAP pour que leur bétail puisse pâturer en échange d'un droit d'accès forfaitaire (estimé à 2 000 FCFA, soit environ 3,30 USD par tête de bétail).⁸² Ils acceptent également d'être payés par le biais de la zakat, souvent sous la forme de bétail qu'ils vendent ensuite sur les marchés urbains.⁸³ La zakat constitue une contribution coutumière sur le revenu, normalement versée aux autorités religieuses de la région, que le JNIM a usurpée à ses propres fins. S'inscrire dans ces cadres d'autorité préexistants est une façon de formaliser l'autorité du groupe armé sur la communauté.

De même, les restrictions sur la chasse imposées au sein du complexe WAP ont créé des conditions propices à l'alignement des intérêts de certains groupes de chasseurs avec

ceux du JNIM, situation sur laquelle ce dernier a capitalisé. Les chasseurs ont été un groupe clé qui a favorisé l'enracinement du JNIM dans le complexe WAP et l'un des premiers groupes ciblés pour l'obtention de renseignements et de provisions. Les activités des chasseurs dans le complexe WAP ont été rendues illégales par les restrictions croissantes de l'État sur la chasse dans le parc, en particulier lorsque l'African Parks Network a été chargé de gérer le parc national de la Pendjari en 2017 et le parc national du W (parc W) en 2020.⁸⁴ (Il est à noter que, plus récemment, African Parks a renforcé son dialogue avec les communautés vivant autour du parc et amélioré les relations).

Depuis que les groupes extrémistes ont commencé à opérer dans ces zones en 2019, les chasseurs actifs dans la Pendjari et le parc W ont souvent collaboré avec ceux-ci (principalement le JNIM), en leur fournissant des denrées alimentaires, d'autres ressources et des renseignements.⁸⁵ Par exemple, selon une source dans le secteur de la sécurité, dans un cas, un chasseur de la région de Karimama opérant dans le Parc W a reçu un téléphone portable et des recharges de crédit régulières pour fournir aux groupes extrémistes violents des informations sur les mouvements de l'armée béninoise.⁸⁶ En échange de ce soutien, les groupes extrémistes ont permis aux chasseurs de continuer à opérer dans les parcs protégés.

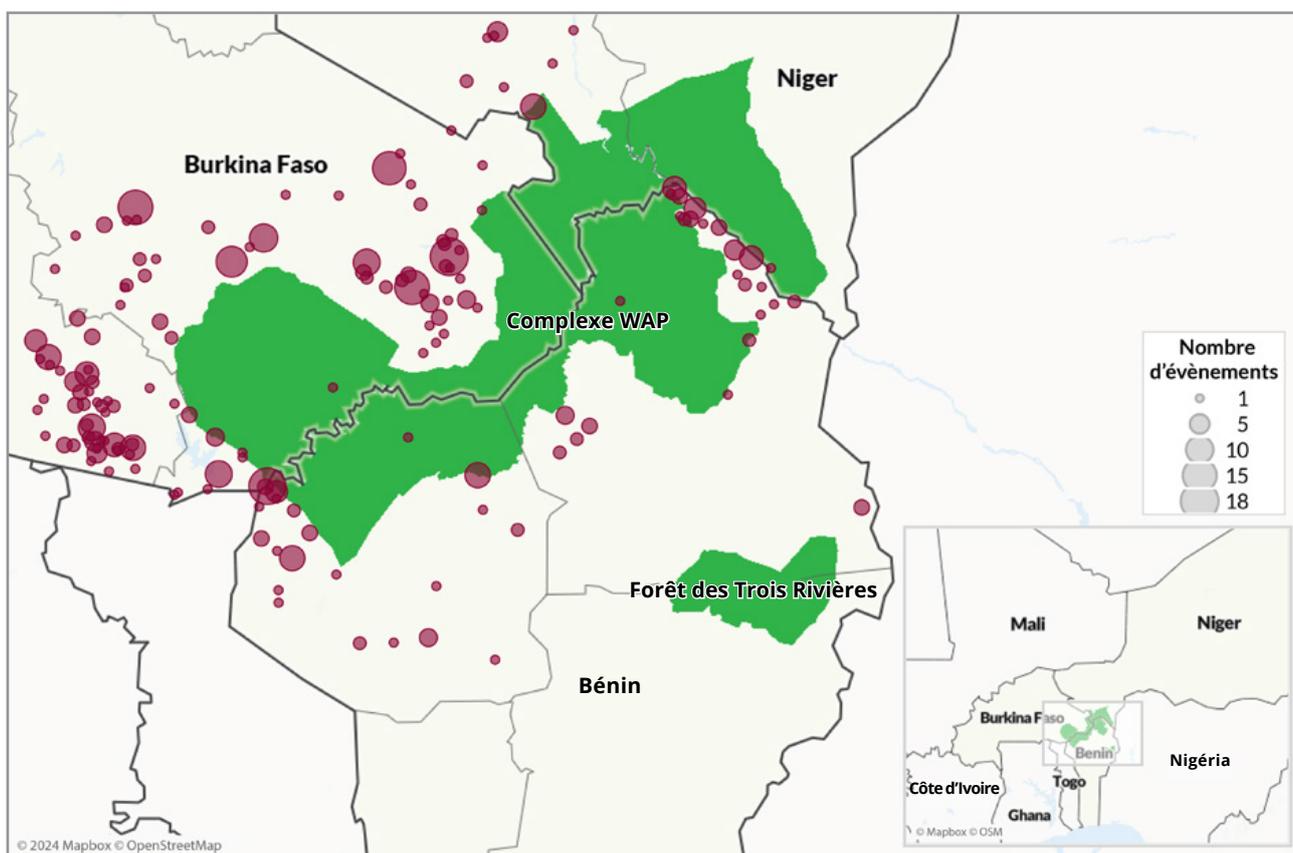


FIGURE 4 Violences politiques impliquant le JNIM dans la zone trifrontalière du Bénin, du Niger et du Burkina Faso, 2020-2023.

SOURCE : données de l'ACLED



Les groupes extrémistes violents tirent parti des opportunités d'extraction de ressources offertes par les parcs nationaux tels que la Pendjari au Bénin. © Fawaz Tairou

Bien que le JNIM ait adopté une position ambiguë sur le braconnage, les tentatives partiellement fructueuses du groupe pour repousser les gardes forestiers hors du complexe WAP ont mené à une forte augmentation de cette pratique.⁸⁷ Cette relation entre le JNIM et les chasseurs a pris fin en 2021, car la pression accrue des forces armées de l'État a rendu l'association avec les extrémistes violents plus risquée et les chasseurs n'auraient pas non plus apprécié les codes de comportement religieux de plus en plus imposés par les groupes d'insurgés.⁸⁸ Néanmoins, ces points d'entrée de collaboration avec les communautés de chasseurs ont été essentiels au JNIM pour réussir à s'enraciner et à se maintenir dans le complexe WAP et ses environs.

Groupes de bandits nigériens : forêt de Dansadau et autres zones forestières protégées dans le Nord-Ouest du Nigeria

Dans le nord du Nigeria, les zones forestières telles que les parcs protégés et les réserves de chasse jouent un rôle stratégique important non seulement pour les groupes de bandits mais aussi pour d'autres groupes armés opérant dans la région du Nord-Ouest, notamment le groupe Ansaru. Ces zones forestières comprennent la forêt de Rafi dans l'État de Zamfara et la forêt de Falgore dans l'État de Kano (voir figure 5). Les camps des bandits sont souvent situés dans des zones forestières, qui servent de bases de réserve essentielles. Les bandits utilisent depuis longtemps les parcs, notamment le parc national de Kamuku à Kaduna et la forêt de Dansadau à Zamfara, comme zones de ravitaillement et points d'appui pour lancer des attaques. Ces attaques visent souvent les routes voisines (la route Kaduna-Birnin Gwari dans l'État de Kaduna et la route Gusau-Dansadau dans l'État de Zamfara, corridors clés reliant les centres dans la région du Nord-Ouest, sont toutes deux particulièrement vulnérables aux attaques lancées à partir des régions forestières voisines). Les parcs nationaux remplissent des fonctions pour les groupes armés qui vont au-delà de la génération de revenus et de

ressources opérationnelles, bien que celles-ci restent essentielles, en partie grâce à la taxation des activités d'exploitation forestière dans le parc.

Plusieurs espaces forestiers essentiels aux zones d'opération des bandits (notamment le parc national de Kamuku, le parc national du lac Kanji et la forêt de Dansadau) sont protégés par des lois qui interdisent ou encadrent l'extraction de ressources. Certains habitants vivant à proximité de ces zones protégées, comme à la périphérie de la forêt de Dansadau, dépendent de l'exploitation forestière pour leur subsistance.

Historiquement, l'application limitée de ces mesures de protection par l'État a permis aux communautés d'accéder aux ressources et de les extraire sans trop de restrictions. Cependant, comme les groupes de bandits armés sont devenus une menace croissante pour l'État et que leur taxation du marché informel de l'exploitation forestière a été identifiée comme une source importante de leur financement, plus d'importance a été accordée à l'interdiction de l'exploitation forestière dans les zones protégées. En réponse aux liens signalés entre les exploitants illicites de bois et les groupes de bandits, décrits comme un « accord donnant-donnant » par le commissaire aux affaires de gouvernance locale et des chefferies de l'État de Zamfara, les gouvernements de Zamfara en 2019 et de Kaduna en 2021 ont interdit l'exploitation forestière et le commerce de charbon de bois qui y est associé dans les zones de gouvernement local touchées par le banditisme.⁸⁹ Ces interdictions faisaient partie d'un ensemble plus large de restrictions visant à éliminer les revenus et les ressources opérationnelles qui alimentent les groupes de bandits. Elles visaient également le commerce du carburant, perçu à juste titre comme clé à la mobilité des bandits.⁹⁰

Les forces de l'État ont eu du mal à faire respecter les restrictions sur l'exploitation forestière. Par exemple, à Kaduna, où les bandits lourdement armés sont mieux équipés que les gardes forestiers, les agents de l'État se seraient plutôt concentrés sur la mise en place de barrages routiers le long des routes

aux sorties du parc national de Kamuku afin d'intercepter des camions chargés de bois abattu illégalement. Cela a créé un système lucratif d'extorsion à ces barrages routiers (rendant les systèmes de taxation entre les bandits et les patrouilles de l'État à ces barrages routiers difficiles à différencier).⁹¹

À la suite de ces interdictions, les bandits ont simplement continué à taxer les exploitants forestiers et les agriculteurs cultivant des terres agricoles dans les zones forestières en échange d'un accès continu à la forêt.⁹² Bien que les bandits n'aient pas exploité le thème de l'exclusion de la même manière que le JNIM, et qu'il n'y ait pas de griefs de longue date contre l'État de la part des communautés concernant la gestion de ces espaces protégés, les interdictions de l'État ont néanmoins positionné ces groupes de bandits comme facilitant l'accès à des moyens de subsistance interdits par l'État. Même si les bandits ne cherchent pas à gouverner, cela les place dans une position avantageuse pour gagner en légitimité vis-à-vis des communautés par rapport à l'État.

Les membres des communautés qui dépendent de la coupe du bois dans la forêt protégée de Dansadau ont systématiquement déclaré que, même s'ils ne voyaient pas les groupes de bandits sous un jour particulièrement positif, le contrôle des bandits était préférable à celui de l'État car les bandits



Les groupes armés génèrent des revenus en taxant l'exploitation forestière illégale dans les parcs nationaux.

Photo : Ugoji John/Wikipedia

facilitaient l'accès au parc.⁹³ Là encore, malgré des tentatives beaucoup plus limitées que dans le cas du JNIM de gagner en popularité auprès des communautés, les groupes de bandits ont néanmoins acquis une certaine légitimité, des revenus et des ressources en intervenant dans ces parcs nationaux.

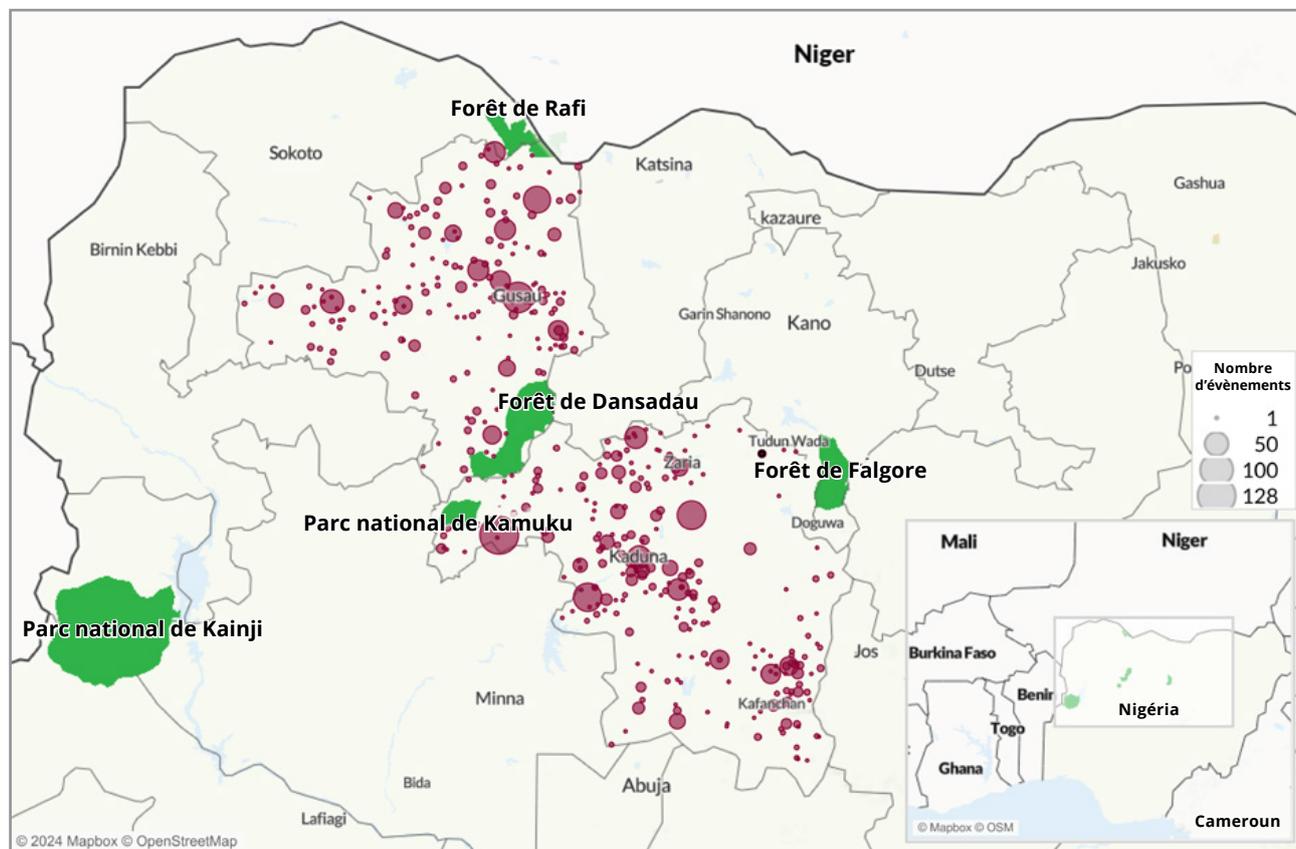


FIGURE 5 Violences politiques impliquant des acteurs du banditisme dans les États de Kaduna et de Zamfara, 2020-2023. SOURCE : données de l'ACLED

STRUCTURES DES GROUPES : LÉGITIMITÉ, VIOLENCE ET ÉCONOMIES ILLICITES

Chacun des groupes étudiés dans le cadre de cette série présentait une structure et une composition internes différentes, allant d'une organisation plus centralisée et hiérarchique comme le JNIM au mouvement séparatiste anglophone plus fragmenté, en passant par la constellation de groupes qui composent le paysage du banditisme dans le Nord-Ouest du Nigéria. La structure d'un groupe détermine l'usage qu'il fait de la violence contre les civils, la façon dont il participe aux économies licites et illicites et la légitimité qui en découle.⁹⁴ Un grand nombre de résultats confirment les théories traditionnelles relatives à la légitimité, la violence et au contrôle territorial,⁹⁵ à savoir que les groupes plus organisés et un contrôle territorial plus fort sont corrélés à des niveaux plus faibles de violence contre les civils. Cependant, cette série a également apporté de nouveaux éclairages sur la manière dont des groupes armés plus organisés et exerçant un contrôle plus fort sur une zone peuvent faciliter des activités économiques illicites afin de renforcer leur légitimité auprès des populations locales.

Lorsque l'on compare les études de cas de cette série, la centralisation interne, une structure de commandement claire entre les chefs et les unités des groupes armés, et des niveaux d'organisation plus poussés correspondent à des niveaux plus faibles de violence contre les civils. Les groupes plus structurés tels que le JNIM, dont les aspirations à la gouvernance sont évidentes, ont recours à la violence contre les civils, mais de manière ciblée et prévisible. Le JNIM est passé d'un regroupement de groupes armés locaux à un groupe armé à l'organisation plus cohérente, doté d'une structure hiérarchique claire. De ce fait, les violences contre les civils ont diminué à la suite de réformes structurelles menées à la fin de 2017 et au début de 2018.⁹⁶ Entre le début du processus de consolidation du JNIM au début de 2018 et la fin de 2023, les violences contre les civils par le JNIM représentaient en moyenne un tiers du total des violences politiques annuelles, ce qui signifie que le groupe présente les niveaux les plus bas de violence contre les civils par rapport aux séparatistes anglophones au Cameroun et aux groupes de bandits au Nigéria.

Les groupes séparatistes anglophones disparates du Cameroun sont passés de structures de commandement claires et d'une autorité décisionnaire hiérarchique à des entités plus petites et indépendantes, avec des niveaux

croissants de violence aveugle ciblant les populations civiles (voir figure 6). Ces attaques contre les civils ont diminué leur capacité politique (une capacité qui ne les intéresse sans doute plus) et ont créé une réaction en chaîne négative, nécessitant une coercition toujours plus forte pour exercer leur influence dans la région anglophone. L'évolution de la violence contre les civils reflète le changement de structure des groupes, qui sont loin d'être statiques et se transforment au fil du temps. Au fur et à mesure que le mouvement s'est scindé en de nombreux groupes armés indépendants, les violences contre les civils ont commencé à augmenter. En 2017, lorsque la violence dans la région anglophone a commencé à s'intensifier, les attaques contre les civils représentaient 12 % des événements impliquant des séparatistes anglophones, alors qu'en 2023, cette proportion atteignait 50 %. L'évolution de la violence chez les séparatistes anglophones s'est produite dans un contexte de changements organisationnels plus larges, à savoir un effondrement du leadership local et de la diaspora.⁹⁷ Cela illustre la corrélation entre le niveau d'organisation et la violence contre les civils, la structure des groupes évoluant au fil du temps.

Alors que les résultats de cette série ont montré une certaine coopération et organisation des bandits armés au Nigéria, ils se livrent aux niveaux les plus élevés de violence contre les civils par rapport au JNIM et aux séparatistes anglophones. La violence contre les civils par les groupes de bandits à Kaduna et à Zamfara représentait en moyenne 79 % de la violence totale qui leur est imputée entre 2018 et 2023. L'organisation et la collaboration limitées au sein des groupes de bandits et entre eux posent des risques élevés pour les populations civiles locales et se traduisent par des efforts limités pour renforcer leur légitimité.⁹⁸

Si la relation entre le degré d'organisation et la violence contre les civils est importante, elle est également influencée par d'autres facteurs tels que le contrôle territorial.⁹⁹ Un degré plus important de contrôle territorial se traduit généralement par des niveaux de violence moins élevés. Même lorsque les groupes armés sont très organisés, les violences contre les civils augmentent souvent durant la phase d'expansion vers de nouveaux territoires ou lorsqu'ils sont confrontés à la concurrence d'autres groupes armés ou de l'État. Dans le cas du JNIM, la violence contre les civils a grimpé en flèche en lien avec son infiltration de

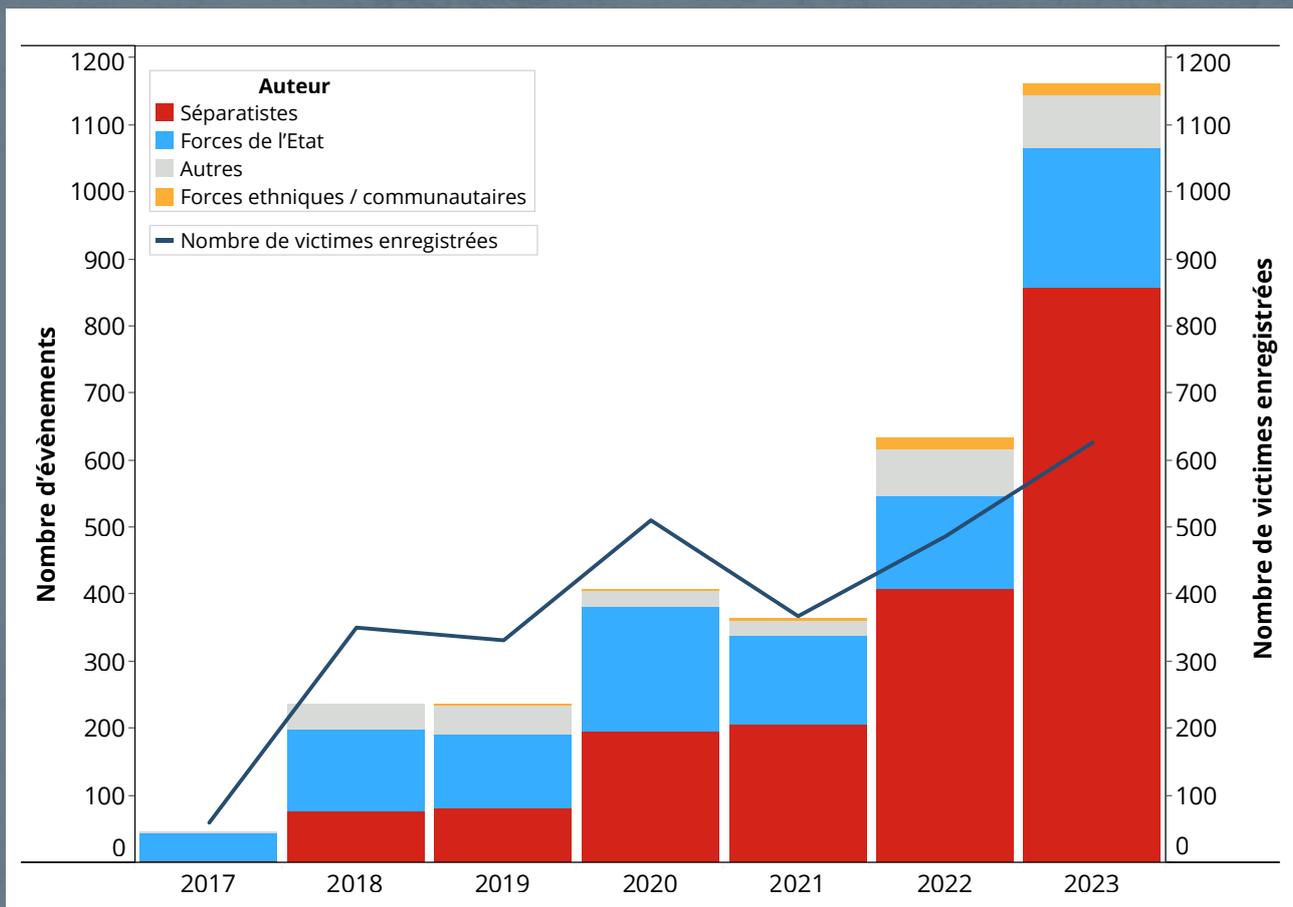


FIGURE 6 Violences contre les civils au Cameroun anglophone, 2017-2023.

SOURCE : données de l'ACLED

la région Est du Burkina Faso : de 30 événements en 2020 à 176 événements en 2021, soit plus de 75 % de la violence politique totale du JNIM pour l'année dans la région de l'Est. À mesure que le JNIM a consolidé son contrôle dans cette région, les niveaux de violence contre les civils ont diminué.

De nombreux groupes de bandits au Nigéria n'exercent pas de contrôle territorial et ont tendance à s'installer dans des camps à l'écart des populations civiles et à mener des raids itinérants.¹⁰⁰ N'ayant pas besoin de contrôler le territoire et la population locale, les bandits se livrent à des violences contre les civils, qui atteignent un niveau élevé par rapport à l'ensemble de leurs opérations. Les efforts limités pour parvenir à des accords avec les populations civiles sont souvent motivés par des mécanismes de génération de revenus qui nécessitent une collaboration entre les groupes de bandits et les communautés concernées. Contrairement aux groupes de bandits et aux combattants séparatistes anglophones, au cours des dernières années, le JNIM a tendance à vivre parmi les civils et gouverne en renforçant sa légitimité et en se comportant de manière moins violente à l'égard des civils.¹⁰¹

Cette série d'études souligne également que les stratégies de financement et la légitimité doivent être prises en compte au même titre que le niveau de contrôle territorial. Les combattants séparatistes anglophones ont d'abord vécu au sein des populations civiles.¹⁰² Cependant, lorsque les combattants séparatistes ont commencé à utiliser les enlèvements et le pillage pour financer leurs opérations, cela a diminué leur légitimité et les fonds envoyés par leurs partisans au sein de la diaspora. Les séparatistes ne pouvaient plus vivre dans de nombreuses zones densément peuplées sans être signalés aux forces de l'État, ce qui augmentait de fait le coût de leur contrôle territorial. Cela a conduit de nombreux combattants séparatistes à s'installer dans des zones plus rurales et à multiplier les actes de violence insurrectionnelle à l'encontre des forces de l'État et les enlèvements de civils pour générer des revenus. Le JNIM a également tendance à utiliser les enlèvements dans les territoires nouvellement contrôlés pour en tirer un profit financier, collecter des renseignements et intimider les habitants. Cependant, après avoir acquis un certain contrôle, les enlèvements diminuent mais se poursuivent

avec une intensité moindre car le JNIM utilise les enlèvements comme méthode de recrutement forcé et de filtrage des militants.¹⁰³

La structure détermine également le partage des ressources au sein des groupes : une structure organisationnelle plus cohérente permet un meilleur partage des ressources, même pour des militants géographiquement dispersés. La cohésion du JNIM à travers plusieurs pays permet au groupe de diriger les ressources là où elles sont le plus nécessaires. À titre d'exemple, le JNIM a à maintes reprises acheminé les voitures qu'il vole vers des sites opérationnels où elles étaient nécessaires, franchissant souvent des frontières nationales pour ce faire. L'approche du JNIM en matière de vol de voitures est ciblée et se concentre presque exclusivement sur les types de voitures qui répondent à ses besoins opérationnels, avec une préférence pour les 4x4.¹⁰⁴ Le lien entre les combattants séparatistes anglophones et la diaspora a permis un financement transnational et un partage des ressources, qui s'est finalement rompu et a laissé place à la génération de revenus au niveau local et à la concurrence entre combattants séparatistes.

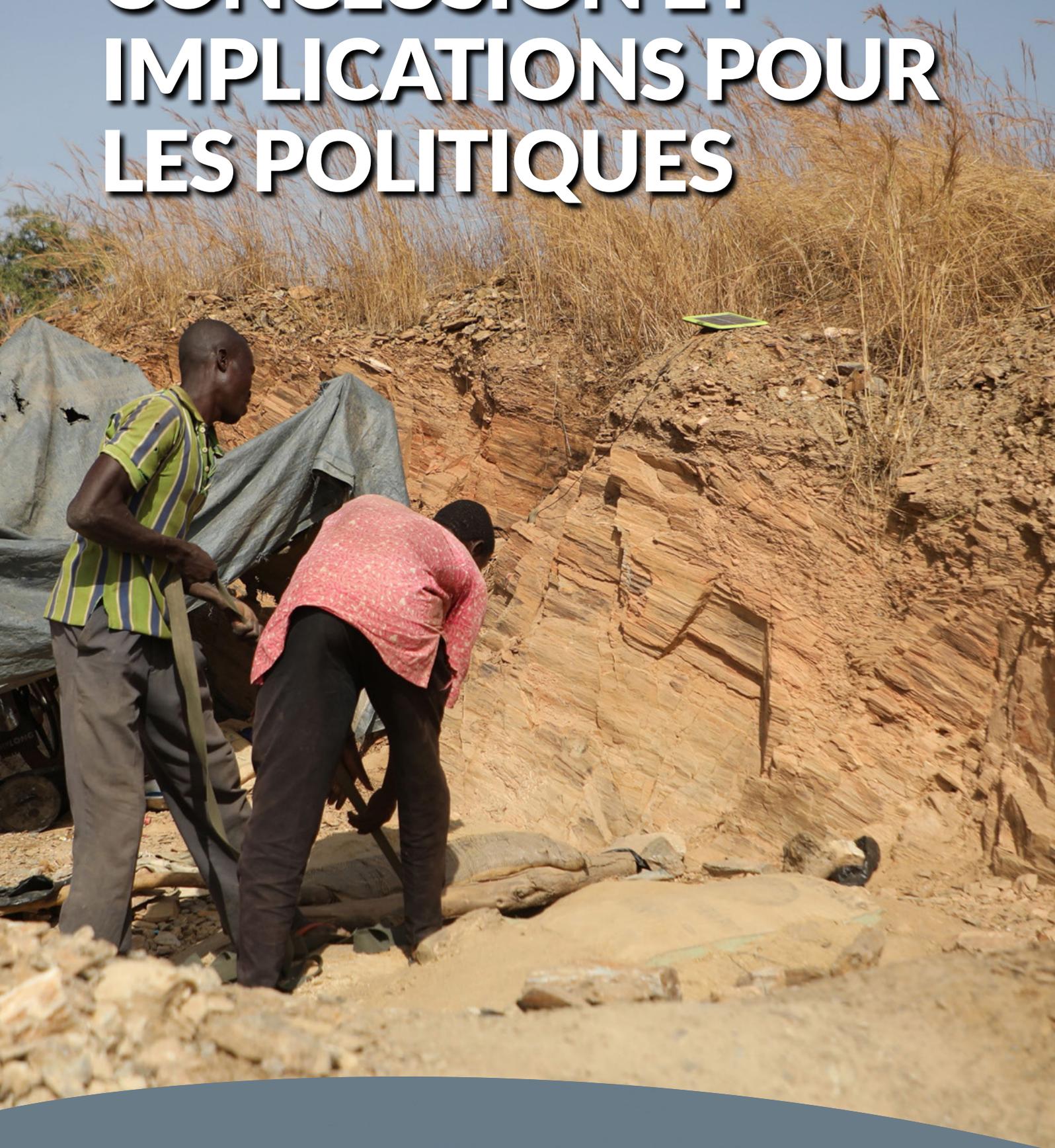
L'une des principales conclusions suggère que les groupes armés plus organisés peuvent faciliter les activités économiques illicites afin d'acquérir une légitimité auprès des populations locales. Dans plusieurs régions, le JNIM limite la réglementation de l'État en matière d'extraction minière artisanale ou de chasse et participe dans une certaine mesure à la régulation de ces activités et à l'arbitrage des différends.¹⁰⁵ Les séparatistes anglophones facilitent et taxent également la contrebande de carburant illicite en provenance du Nigéria. Étant donné le manque de carburant licite au Cameroun anglophone, l'autorisation donnée par les séparatistes aux résidents d'importer et de vendre des carburants alternatifs génère un soutien local face à l'interdiction du gouvernement de Yaoundé. Bien que le JNIM et les séparatistes anglophones aient toujours besoin de

rentes pour financer leurs activités armées, celles-ci sont inférieures à celles imposées par l'État et ont permis l'accès à des activités jugées illégales par l'État, créant ainsi un soutien parmi certains segments de la population.

Contrairement à la facilitation des activités économiques illicites par le JNIM et les séparatistes anglophones, les bandits au Nigéria génèrent également des revenus en exerçant un certain contrôle sur les sites miniers. Cependant, au lieu de générer un degré de légitimité, le manque d'organisation des bandits et leurs prélèvements exorbitants ont un impact négatif sur la perception des communautés locales. Par exemple, dans la communauté Ahrawa à Maru, plus de 15 groupes de bandits différents prélevaient des taxes sur les mineurs locaux. Ce manque de coordination entre les bandits limite leur capacité à générer de la légitimité en contrôlant les zones d'extraction minière artisanale. Au lieu de cela, la maximisation des profits individuels pousse les mineurs à cesser leurs activités.

Collectivement, les résultats de cette série ont examiné les différentes structures organisationnelles des groupes armés, leur recours à la violence contre les civils, leur implication dans les économies licites et illicites et les différentes manières dont ils génèrent de la légitimité. Ces recherches portant sur différents groupes armés d'Afrique de l'Ouest ont apporté de nouvelles perspectives sur la manière dont les groupes armés peuvent faciliter les activités économiques illicites pour renforcer leur légitimité. Pour qu'un groupe armé génère un degré de légitimité auprès des populations locales en utilisant les activités économiques illicites, les acteurs doivent à la fois avoir le contrôle du territoire et une coordination interne renforcée. Les exemples du Nigéria et de la rébellion séparatiste camerounaise ont montré que la fragmentation des groupes armés limitait la capacité d'un acteur armé à générer de la légitimité en raison de défaillances de coordination, même lorsqu'il favorise des activités considérées comme illicites par l'État.

CONCLUSION ET IMPLICATIONS POUR LES POLITIQUES



Cette série a souligné l'importance de prendre en compte la légitimité des groupes armés lorsque l'on analyse les liens entre les groupes armés et les économies illicites et licites, ainsi que leur recours à la violence, en particulier à l'encontre des civils. Si l'on considère que la légitimité est une question d'efficacité plutôt que de popularité et qu'elle sous-tend donc la capacité des groupes armés à opérer, et pas forcément à gouverner, la légitimité devient pertinente et utile pour des groupes armés aux objectifs différents.

Le statut des groupes armés au sein des communautés peut être affaibli ou renforcé par leur implication dans les économies illicites. Étant donné les avantages de la légitimité, la seconde option est souhaitable. Les espaces qui permettent aux groupes armés de faire converger leurs objectifs de génération de revenus, d'obtention de ressources opérationnelles et de renforcement de leur légitimité grâce à leur implication dans les économies illicites sont particulièrement précieux

pour les groupes armés et dangereux pour les États. Les économies illicites qui remplissent des fonctions essentielles pour les groupes armés et les communautés et les cas où l'État criminalise des moyens de subsistance en contradiction avec les perceptions des communautés déterminent le potentiel de ces espaces pour les groupes armés. Comprendre les fonctions des économies illicites pour les communautés locales dans ces espaces (et les rôles qu'elles jouent, ou pourraient jouer, pour les groupes armés) est donc une étape clé pour repérer les espaces potentiellement propices aux groupes armés.

Identifier où ces caractéristiques se manifestent peut aider à prioriser certaines zones pour les interventions de stabilisation, non seulement dans les États directement menacés par les groupes armés, mais aussi dans les États voisins vulnérables aux incursions. Bien que le cadre ci-dessus soit appliqué à l'Afrique de l'Ouest, il peut fournir des points d'entrée pour la définition de priorités dans d'autres contextes.

Des opportunités réduites pour les groupes armés : Repenser la notion de « criminel »

La formulation de politiques économiques visant à déterminer les activités financières « illicites » et « licites » doit prendre en compte les moyens de subsistance locaux. Dans le nord du Bénin, le JNIM a le soutien de certaines communautés locales qui peuvent désormais utiliser les forêts et les parcs pour la chasse et l'exploitation forestière. Au Cameroun, les séparatistes facilitent la contrebande de carburant, ce qui permet de fournir à la région un produit précieux en situation de pénurie. Si l'État considère certaines activités comme illicites ou restreint l'accès à une zone, il doit également envisager des solutions de remplacement

appropriées. Lorsque les économies illicites offrent de nombreux moyens de subsistance aux communautés, il peut être préférable de repenser leur criminalisation, de donner la priorité à la mise en place d'alternatives viables ou, si aucune autre option n'est possible, de fermer les yeux sur leur prolifération. Les objectifs de stabilisation et de démantèlement des économies illicites ne sont pas toujours alignés, malgré les perceptions persistantes des décideurs politiques, et cela doit être pris en compte lors de l'élaboration d'interventions de stabilisation sensibles à la criminalité ou de stratégies de lutte contre les économies illicites.

Recommandations aux décideurs politiques en Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, les parcs nationaux et les sites d'extraction minière artisanale d'or sont deux types d'espaces clés où les cadres réglementaires devraient être repensés, parallèlement à des investissements dans des moyens de subsistance alternatifs et à des initiatives visant à renforcer la légitimité de l'État. Les interventions devraient examiner comment éroder les flux de ressources vers les groupes armés et renforcer la légitimité relative de l'État, qui est un facteur essentiel pour les résultats à long terme.

Formaliser et soutenir ou ignorer l'extraction minière artisanale d'or

L'extraction minière artisanale d'or est pour la gouvernance des groupes armés en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ce que la culture de l'opium était pour les Talibans en Afghanistan et la culture de la coca pour les groupes politiques et criminels en Amérique latine : un secteur où la réglementation de l'État est en contradiction avec ce que les communautés perçoivent comme légitime et les moyens de subsistance qui leur sont accessibles, une situation qui nuit considérablement à la légitimité relative de l'État et des groupes armés.¹⁰⁶ Les interventions de stabilisation dans le monde entier ont systématiquement échoué. Chercher à interdire des économies qui procurent des avantages économiques considérables aux communautés est une erreur centrale que les États ont commise et qui a contribué à légitimer d'autres acteurs de la gouvernance, même si l'extraction minière artisanale d'or (comme la culture de l'opium et de la coca dans d'autres contextes) fournit de toute évidence d'importantes sources de revenus aux groupes armés.

Les tentatives des États d'appliquer des restrictions à l'extraction minière artisanale d'or en Afrique de l'Ouest sans fournir d'alternatives créent des espaces extrêmement vulnérables à l'enracinement des groupes armés et compromettent une opportunité importante pour l'économie et la stabilisation de la région. L'extraction minière artisanale d'or est un moyen de subsistance potentiellement lucratif dans des zones où les alternatives sont extrêmement rares. Ceci, associé à des barrières à l'entrée relativement faibles, signifie que ce secteur est bien placé pour offrir aux communautés et aux membres des groupes armés des alternatives au banditisme et à l'insurrection.¹⁰⁷

Cependant, la formalisation et le soutien à l'extraction minière artisanale d'or présentent de nombreux obstacles. Les efforts de formalisation n'ont souvent fait qu'alourdir les procédures administratives pour les communautés minières artisanales

et n'ont apporté que des avantages limités. Par conséquent, lorsqu'il n'est pas possible de formaliser et de soutenir le secteur de l'extraction minière artisanale d'or, il peut être préférable de ne pas intervenir ou simplement d'assurer une plus grande sécurité pour l'activité minière, en limitant la présence des groupes armés et en permettant au secteur de continuer, plutôt que de déployer les ressources limitées de l'État pour faire respecter les interdictions, ce qui peut s'avérer contre-productif. Un soutien additionnel pour limiter les impacts les plus nocifs de l'extraction minière artisanale d'or pourrait inclure des équipements de sécurité, des équipements pour atténuer les processus les plus nocifs pour l'environnement (généralement liés au mercure et au cyanure utilisés dans les processus d'amalgamation) et un soutien à l'éducation pour les mineurs âgés de moins de 18 ans.

Aligner les intérêts des communautés avec les efforts de conservation

Les communautés vivant dans les corridors de parcs nationaux s'avèrent invariablement vulnérables à l'infiltration par les groupes armés. Les objectifs de conservation sont souvent en contradiction avec les moyens de subsistance accessibles aux communautés vivant dans les zones protégées. Cependant, des compromis doivent être trouvés pour accommoder les communautés vivant dans les corridors périphériques des parcs, des efforts doivent être faits pour aligner les incitations (y compris en canalisant davantage de fonds générés par les parcs vers les communautés) et une certaine flexibilité est nécessaire pour les économies informelles et illicites. Les communautés se sont souvent montrées disposées à s'adapter aux restrictions tant que les bénéfices qu'elles tirent des parcs sont proportionnels aux pertes de revenus liées à l'agriculture et au pâturage sur les terres protégées. Les bénéfices que les communautés locales tirent des parcs nationaux doivent donc être constants et répartis uniformément. Cela est difficile lorsque les retombées de nombreux parcs dépendent du tourisme, qui a peu de chances de reprendre dans un avenir proche dans les régions connaissant une instabilité chronique, notamment dans le nord du Bénin et au Nigéria. Les bailleurs de fonds qui contribuent à la conservation doivent être ouverts à des projets novateurs qui garantissent un revenu plus régulier aux habitants de la biosphère. Le fonctionnement des parcs nationaux est extrêmement coûteux. Néanmoins, il y a peu de chances de préserver la biodiversité de la région sans soutien local, un élément qui devrait être pris en compte dans la planification et la budgétisation des bailleurs de fonds.

NOTES

- 1 Héni Nsaibia, Eleanor Beevor et Flore Berger, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM), ACLED et GI-TOC, octobre 2023 ; Kingsley L Madueke et al, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Bandits armés au Nigéria, ACLED et GI-TOC, juillet 2024 ; Ladd Serwat et Eleanor Beevor, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Séparatistes anglophones, ACLED et GI-TOC, septembre 2024. Les rapports sont accessibles à l'adresse suivante : <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 2 Dans le cadre de ce rapport, l'expression « groupes de bandits armés nigériens » fait référence à la constellation de groupes de bandits armés distincts opérant dans la région, tout en reconnaissant qu'ils ne sont pas monolithiques.
- 3 Natasja Rupesinghe, Mikael Hiberger Naghizadeh et Corentin Cohen, *Reviewing jihadist governance in the Sahel*, Norwegian Institute of International Affairs, 2021, https://www.nupi.no/content/pdf_preview/23380/file/NUPI_Working_Paper_894_RupesingheNaghizadehCohen.pdf ; Signe Marie Cold-Ravnkilde et Boubacar Ba, *Jihadist ideological conflict and local governance in Mali*, Studies in Conflict & Terrorism, 2022, pp 1–16, <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/BBETS1.pdf>.
- 4 Vanda Felbab-Brown, Harold Trinkunas et Shadi Hamid (eds), *Local orders in an age of international disorder, in Militants, Criminals and Warlords: The Challenge of Local Governance in an Age of Disorder*, Brookings Institution Press, 2017.
- 5 Hanna Pfeifer et Regine Schwab, *Politicising the rebel governance paradigm. Critical appraisal and expansion of a research agenda*, Small Wars & Insurgencies, 34, 1 (2022), pp 1–23, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/09592318.2022.2144000>.
- 6 L'ACLED enregistre cinq types d'événements dans sa base de données : confrontations, manifestations, émeutes, explosions/violence à distance et violence contre les civils. Ces événements sont subdivisés en 25 sous-catégories. Cela permet de recenser les violences commises par les groupes armés dans leur ensemble, mais ne reflète pas les cas de coercition, d'intimidation ou de violence perpétrés par d'autres groupes criminels. Pour plus de détails sur la méthodologie de la base de données ACLED, voir le manuel de codage de l'ACLED à l'adresse suivante : <https://acleddata.com/knowledge-base/codebook>.
- 7 Benedetta Berti, *What's in a name? Re-conceptualizing non-state armed groups in the Middle East*, Palgrave Communications, 2 (2016), pp 1–8, <https://www.nature.com/articles/palcomms201689> ; Moritz Schuberth, *The challenge of community-based armed groups: Towards a conceptualization of militias, gangs, and vigilantes*, Contemporary Security Policy, 36, 2 (2015), pp 296–320, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13523260.2015.1061756>.
- 8 Livia Isabella Schubiger et Matthew Zelina, *Ideology in armed groups*, PS: Political Science & Politics, 50, 4 (2017), pp 948–952, <https://www.cambridge.org/core/journals/ps-political-science-and-politics/article/abs/ideology-in-armed-groups/FFB382363C40F61EC701A63077CC3CD5>.
- 9 Ladd Serwat et Eleanor Beevor, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Séparatistes anglophones, ACLED et GI-TOC, septembre 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 10 Héni Nsaibia, *In light of the Kafolo attack: The jihadi militant threat in the Burkina Faso and Ivory Coast borderlands*, ACLED, août 2020, <https://acleddata.com/2020/08/24/in-light-of-the-kafolo-attack-the-jihadi-militant-threat-in-the-burkina-faso-and-ivory-coast-borderlands>.
- 11 Kars de Bruijne, *Conflict in the Penta-border area*, Clingendael, novembre 2022, <https://www.clingendael.org/publication/conflict-penta-border-area>. Voir aussi Farid Bathily, Deux morts suite à une attaque dans le nord du Bénin, Voice of America, 15 septembre 2022, <https://www.voafrique.com/a/deux-morts-suite-%C3%A0-une-attaque-dans-le-nord-du-b%C3%A9nin/6749167.html>.
- 12 International Crisis Group, *Containing militancy in West Africa's Park W*, janvier 2023, <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-niger-benin/310-containing-militancy-west-africas-park-w>. Les positions des gouvernements du Bénin et du Burkina Faso ont considérablement évolué depuis et reconnaissent aujourd'hui explicitement la menace insurrectionnelle. Au Bénin, les autorités nationales ont ouvertement reconnu la menace terroriste dans le pays en mai 2023, bien que des membres individuels du Parlement aient parlé de ce risque plus tôt. Voir Gouvernement de la République du Bénin, À Banikoara : Le gouvernement affiche détermination et fermeté face au terrorisme, 18 mai 2023, <https://www.gouv.bj/article/2239/a-banikoara-gouvernement-affiche-determination-fermete-face-terrorisme>; Marc Mensah, L'Assemblée en croisade contre le terrorisme à Parakou, 24 Heures au Bénin, 3 février 2022, https://www.24haubenin.com/spip.php?page=sum&id_article=35855.
- 13 Ashley Jackson, Florian Weigand et Theo Tindall, *Crime and communities: Life under criminal group control*, Overseas Development Institute, mars 2023, <https://odi.org/en/publications/crime-and-communities-life-under-criminal>

- group-control; Jennifer M Hazen, *Understanding gangs as armed groups*, International Review of the Red Cross, 92, 878 (2010), pp 369–386, <https://www.cambridge.org/core/journals/international-review-of-the-red-cross/article/abs/understanding-gangs-as-armed-groups/65242ABAC35582DF2582DE9D9DE41AA9>.
- 14 Ashley Jackson, Florian Weigand et Theo Tindall, *Crime and communities: Life under criminal group control*, Overseas Development Institute, mars 2023, <https://odi.org/en/publications/crime-and-communities-life-under-criminal-group-control> ; ACLED, *Annual report on violence targeting local officials 2023*, mai 2024, <https://acleddata.com/acleddatanew/wp-content/uploads/2024/05/Violence-Targeting-Local-Officials-2023-Report-Final.pdf>.
 - 15 Selon l'UNTOC, « l'expression "groupe criminel organisé" désigne un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel »; Voir Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant, Article 2(a), 2004, <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>.
 - 16 Elena Butti, *From family to franchise? Friendship, individualism, and the marketization of the Colombian youth gang*, Youth and Globalization, 3, 2 (2022), pp 308–331, https://brill.com/view/journals/yogo/3/2/article-p308_004.xml.
 - 17 Ashley Jackson, Florian Weigand et Theo Tindall, *Crime and communities: Life under criminal group control*, Overseas Development Institute, mars 2023, <https://odi.org/en/publications/crime-and-communities-life-under-criminal-group-control>.
 - 18 Jennifer M Hazen, *Understanding gangs as armed groups*, International Review of the Red Cross, 92, 878 (2010), pp 369–386, <https://www.cambridge.org/core/journals/international-review-of-the-red-cross/article/abs/understanding-gangs-as-armed-groups/65242ABAC35582DF2582DE9D9DE41AA9>.
 - 19 Antônio Sampaio, *Urban drivers of political violence*, International Institute for Strategic Studies, 18 mai 2020, <https://www.iiss.org/research-paper/2020/05/urban-drivers-of-political-violence>; Moritz Schuberth, *The impact of drug trafficking on informal security actors in Kenya*, Africa Spectrum, 9, 3 (2014), pp 55–81, <https://www.jstor.org/stable/24589118>.
 - 20 Kingsley L Madueke et al, « Ne venez pas voter » : Gangs, élections, violence politique et criminalité à Kano et Rivers (Nigéria), GI-TOC, novembre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/political-violence-gangs-kano-river-nigeria>.
 - 21 Nina Kaysser et Ana Paula Oliveira, *Killing in silence: New research uncovers sheer magnitude of assassinations linked to organized crime*, GI-TOC, novembre 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/global-assassination-monitor>.
 - 22 ACLED, ACLED Conflict Index, juillet 2024, <https://acleddata.com/conflict-index>.
 - 23 ACLED, *Gang violence: Concepts, benchmarks, and coding rules*, 2 novembre 2023, <https://acleddata.com/knowledge-base/gang-violence-concepts-benchmarks-and-coding-rules>.
 - 24 Kingsley L Madueke et al, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Bandits armés au Nigéria, ACLED et GI-TOC, juillet 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
 - 25 Kingsley L Madueke et al, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Bandits armés au Nigéria, ACLED et GI-TOC, juillet 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>; Oluwole Ojewale, *The bandits' world: Recruitment strategies, command structure and motivations for mass casualty attacks in northwest Nigeria*, Small Wars & Insurgencies, 35, 2 (2024), pp 228–255.
 - 26 Hédi Nsaibia, *Insecurity in southwestern Burkina Faso in the context of an expanding insurgency*, ACLED, 17 janvier 2019, <https://acleddata.com/2019/01/17/insecurity-in-southwestern-burkina-faso-in-the-context-of-an-expanding-insurgency>.
 - 27 James Barnett, Murtala Ahmed Rufa'i et Abdulaziz Abdulaziz, *Northwestern Nigeria: A jihadization of banditry, or a 'banditization' of jihad?*, CTC Sentinel, 15, 1 (2022), <https://ctc.westpoint.edu/northwestern-nigeria-a-jihadization-of-banditry-or-a-banditization-of-jihad>.
 - 28 Ibid.
 - 29 Ladd Serwat et Eleanor Beevor, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Séparatistes anglophones, ACLED et GI-TOC, septembre 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
 - 30 Ibid.
 - 31 L'étude a examiné la participation de 140 groupes à la criminalité liée à la drogue, à l'extorsion, à la contrebande, à l'enlèvement contre rançon et au vol. Les groupes qui fournissent des services sociaux (un indicateur fort de ceux qui cherchent à obtenir un soutien dans la société) ont été identifiés comme étant moins susceptibles de se livrer à des « crimes épisodiques » (c'est-à-dire des crimes qui ne nécessitent pas d'investissement organisationnel et qui fournissent des revenus instables) que ceux qui ne fournissent pas un tel soutien. La différence était moins marquée en ce qui concerne les « types de crimes institutionnels » (à savoir ceux qui nécessitent des infrastructures matérielles et sociales établies pour gérer des opérations criminelles en cours). Voir Victor H Asal, R Karl Rethemeyer, Eric W Schoon, *Crime, conflict, and the legitimacy trade-off: Explaining variation in insurgents' participation in crime*, The Journal of Politics, 81, 2 (2019), <https://www.journals.uchicago.edu/doi/10.1086/701492>.
 - 32 Comparer l'implication des groupes fournissant des services sociaux (utilisés comme des indicateurs des groupes qui aspirent à une légitimité) et de ceux qui ne se livrent pas à de telles activités (suggérant une moindre attention à la légitimité et au soutien social) dans des économies illicites distinctes (criminalité liée à la drogue, extorsion, contrebande, enlèvement contre rançon et vol) a fourni un cadre empirique permettant de déterminer où le compromis en matière de légitimité est le plus important.
 - 33 Itty Abraham et Willem Van Schendel (eds), *Introduction: The making of illicitness, in Illicit Flows and Criminal Things*, Bloomington, 2005; Tuesday Reitano et Mark Shaw,

- People's perspectives of organised crime in West Africa and the Sahel*, Institute for Security Studies, avril 2014, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper254.pdf>.
- 34 Tuesday Reitano et Mark Shaw, *People's perspectives of organised crime in West Africa and the Sahel*, Institute for Security Studies, avril 2014, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper254.pdf>.
- 35 Vanda Felbab-Brown, *Shooting Up: Counterinsurgency and the War On Drugs*, Brookings Institution Press, 2010.
- 36 Table ronde d'experts organisée par la GI-TOC et ACLED, 6 novembre 2023.
- 37 Vanda Felbab-Brown, Harold Trinkunas et Shadi Hamid (eds), *Local orders in an age of international disorder, in Militants, Criminals, and Warlords: The Challenge of Local Governance in an Age of Disorder*, Brookings Institution Press, 2017.
- 38 Pour les besoins de ce rapport et de la série sur les économies illicites et les groupes armés, la gouvernance par les groupes armés non étatiques est comprise comme la régulation du comportement des résidents, la fourniture de services et la prise de contrôle des finances et des économies locales. Voir Natasja Rupesinghe, Mikael Hibernag Naghizadeh et Corentin Cohen, *Reviewing jihadist governance in the Sahel*, Norwegian Institute of International Affairs, mai 2021, <https://www.nupi.no/en/publications/cristin-pub/reviewing-jihadist-governance-in-the-sahel>; Signe Marie Cold-Ravnkilde et Boubacar Ba, *Jihadist Ideological Conflict and Local Governance in Mali*, *Studies in Conflict & Terrorism*, 2022, pp 1–16, <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/BBETSM1.pdf>. Étant donné que les groupes de bandits nigériens sont généralement considérés comme des groupes criminels plutôt que comme des groupes politiques ou insurgés, bien que cette classification soit quelque peu contestée, nous avons également pris en compte les définitions de la gouvernance criminelle formulées par Benjamin Lessing : la vie, les routines et les activités d'une population locale sont affectées par des règles ou des codes imposés par une organisation criminelle. Voir Benjamin Lessing, *Conceptualizing criminal governance*, *Perspectives on Politics*, septembre 2021, https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/5894706/mod_resource/content/1/Lessing%20-%202020%20-%20Conceptualizing%20Criminal%20Governance.pdf.
- 39 Table ronde d'experts organisée par la GI-TOC et l'ACLED, 6 novembre 2023.
- 40 Mouhamadou Kane et Lucia Bird Ruiz-Benitez de Lugo, Quand les problèmes vicieux se rencontrent : Changement climatique, économies illicites et résilience communautaire dans les corridors du parc national du Niokolo-Koba, Sénégal, GI-TOC, novembre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/climate-change-illicit-economies-and-community-resilience-niokolo-koba-national-park-senegal>.
- 41 Il est essentiel d'examiner les « fonctions » que les économies illicites remplissent dans les sociétés, car cela permet de comprendre pourquoi elles persistent. Voir Heather Marquette et Caryn Peiffer, *Corruption functionality framework*, *Global Integrity*, 2021, p 8, <https://ace.globalintegrity.org/wp-content/uploads/2021/01/GI-ACE-Research-Paper-Corruption-Framework.pdf>. Cette remarque rejoint celle faite par Michel Foucault en 1975 dans *Surveiller et punir*, quant à la nécessité de mettre de côté tout jugement moral et de comprendre simplement comment fonctionne le goulag et à quelles fins. Voir Eli Lichtenstein, *Explanation and evaluation in Foucault's genealogy of morality*, *European Journal of Philosophy*, 31, 3 (2023), pp 731–747, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/ejop.12809>.
- 42 Les préjugés indirects, tels que la dégradation de l'environnement résultant de l'extraction artisanale de l'or ou de l'abattage du bois, sont considérables.
- 43 Cela contraste, par exemple, avec les caractéristiques typiques des commerces de transit à forte valeur ajoutée tels que le trafic de cocaïne, où les profits sont concentrés entre les mains d'un très petit nombre, et est plutôt comparable aux zones de production dans les économies illicites, telles que les zones de culture pour les drogues illicites. Voir, par exemple, l'analyse de Vanda Felbab-Brown dédiée à la cultivation et aux politiques de lutte contre les stupéfiants dans *Shooting Up: Counterinsurgency and the War On Drugs*, Brookings Institution Press, 2010.
- 44 Vanda Felbab-Brown, *Shooting Up: Counterinsurgency and the War On Drugs*, Brookings Institution Press, 2010.
- 45 Vanda Felbab-Brown, Harold Trinkunas et Shadi Hamid (eds), *Local orders in an age of international disorder, in Militants, Criminals, and Warlords: The Challenge of Local Governance in an Age of Disorder*, Brookings Institution Press, 2017.
- 46 Vanda Felbab-Brown, Harold Trinkunas et Shadi Hamid (eds), *Militants, Criminals, and Warlords: The Challenge of Local Governance in an Age of Disorder*, Brookings Institution Press, 2017.
- 47 La criminalisation d'une économie détermine généralement la position de l'État. Soit l'interdiction ou la réglementation est appliquée (souvent par le biais d'opérations « répressives » par les forces de l'ordre ou l'armée), soit les représentants de l'État se livrent à des pratiques de corruption, en cherchant à obtenir des rentes en échange du contournement de la réglementation ou de l'interdiction, soit elle est tout simplement ignorée (soit parce que l'État est absent, soit parce qu'il n'y a tout simplement pas de respect de la loi). Les deux premières attitudes suscitent systématiquement des griefs au sein des communautés qui considèrent que l'interdiction d'opportunités génératrices de revenus est injuste et qu'elle sape la légitimité de l'État.
- 48 Itty Abraham et Willem Van Schendel (eds), *Introduction: The making of illicitness, in Illicit Flows and Criminal Things*, Bloomington, 2005; Tuesday Reitano et Mark Shaw, *People's perspectives of organised crime in West Africa and the Sahel*, Institute for Security Studies, avril 2014, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper254.pdf>.
- 49 Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Glossary: Artisanal mining*, <https://leap.unep.org/en/knowledge/glossary/artisanal-mining>.
- 50 Le prix moyen au comptant de l'or de la London Bullion Market Association en novembre 2022 était de 1 722,58 dollars l'once. Un kilogramme d'or équivaut à 32,1507 onces troy. Ainsi, à ces prix, 44,9 tonnes d'or seraient évaluées à plus de 2,7 milliards de dollars. Voir ONUDC, *Gold trafficking in the Sahel*, 2023, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_Gold_v5.pdf.

- 51 Données sur les mines artisanales de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) du Burkina Faso.
- 52 En règle générale, des propriétaires fonciers locaux détiennent les zones sur lesquelles se trouvent les puits de mine. Les mineurs souhaitant exploiter un puits particulier concluent un accord qui prévoit qu'ils remettent un pourcentage de l'or extrait au propriétaire. Le propriétaire foncier a ensuite un accord direct avec le JNIM qui implique le versement d'une partie de ses revenus en échange de garanties d'accès et de sécurité sur le site minier.
- 53 Cristiano Lanzano, Sabine Luning et Alizèta Ouédraogo, *Insecurity in Burkina Faso – beyond conflict minerals: The complex links between artisanal gold mining and violence*, The Nordic Africa Institute, septembre 2021, <https://www.planetgold.org/sites/default/files/The%20Nordic%20Africa%20Institute.%202021.%20Insecurity%20in%20Burkina%20Faso-beyond%20conflict%20minerals.pdf>.
- 54 Le suivi de l'ACLED suggère qu'un certain nombre de combattants opérant dans le Ranch de chasse de Nazinga et le Parc national de Kabore Tambi ont temporairement suspendu leurs activités après une brève période d'activité militante en 2019, en particulier à la suite d'une opération militaire dans la région de Kadro, dans la province du Nahouri, qui a entraîné la mort de plusieurs militants du JNIM qui auraient été impliqués dans l'exploitation minière artisanale et informelle de l'or. Selon une source, tout en participant à l'exploitation artisanale et informelle de l'or, les éléments du JNIM ont continué à observer les activités des gardes forestiers et des militaires dans la région, qui abrite de nombreux éleveurs peuls pratiquant la transhumance, une communauté à laquelle appartiennent les militants de la région. Une autre source a indiqué que les combattants présents à la frontière entre le Ghana et le Burkina Faso sont restés activement impliqués dans la logistique pour le JNIM dans son ensemble, y compris par l'achat de jumelles de nuit pour les combattants du JNIM à Macina, dans le centre du Mali. La même source a suggéré que ce groupe pourrait reprendre ses activités militantes, mais qu'il attendait les ordres des dirigeants, tout en continuant à se concentrer principalement sur l'exploitation artisanale de l'or entre temps.
- 55 Héni Nsaibia, Eleanor Beevor et Flore Berger, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM), ACLED et GI-TOC, octobre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 56 La redistribution des ressources et l'absence de préjudice direct pour les communautés expliquent le haut degré de légitimité dont jouit l'exploitation artisanale de l'or dans toute la région du Sahel. Alors que le changement climatique menace l'agriculture, la dépendance à l'égard de l'exploitation artisanale de l'or ne fait qu'augmenter. Voir Cristiano Lanzano, Sabine Luning et Alizèta Ouédraogo, *Insecurity in Burkina Faso – beyond conflict minerals: The complex links between artisanal gold mining and violence*, The Nordic Africa Institute, septembre 2021, <https://www.planetgold.org/sites/default/files/The%20Nordic%20Africa%20Institute.%202021.%20Insecurity%20in%20Burkina%20Faso-beyond%20conflict%20minerals.pdf>.
- 57 Ibid.
- 58 Entretien avec un analyste de la sécurité du Burkina Faso et un analyste de la sécurité internationale, mai 2023, par téléphone.
- 59 Ces déplacements ne sont pas sans risque. De nombreuses zones riches en or restent fortement contestées, et les communautés minières se rendent vulnérables aux attaques du JNIM ou de l'EI Sahel en s'installant dans des zones sous la protection des VDP.
- 60 Entretien avec un analyste de la sécurité du Burkina Faso et un analyste de la sécurité internationale, mai 2023, par téléphone.
- 61 Par exemple, lors d'un incident relevé par l'ACLED, des affrontements entre des mineurs artisanaux et la gendarmerie dans la région de Tui au Burkina Faso, dans la région des Hauts Bassins, ont entraîné la mort d'un mineur artisanal.
- 62 Entretien avec un analyste de la sécurité du Burkina Faso et un analyste de la sécurité internationale, mai 2023, par téléphone.
- 63 Article 73, Code Minier du Burkina Faso, Law No. 036-2015/CNT, 2015, <https://www.droit-afrique.com/uploads/Burkina-Code-minier-2015.pdf>.
- 64 Entretien avec un expert des dynamiques dans le secteur aurifère au Burkina Faso, juillet 2024, par téléphone.
- 65 Entretien avec un analyste de la sécurité et de l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso, mai 2024, par téléphone.
- 66 Des frappes aériennes répétées ont contribué à déplacer les communautés minières du site d'Inata, en particulier depuis 2023, entraînant une baisse de l'activité mais alimentant probablement les griefs des mineurs d'or artisanaux, comme souligné.
- 67 Par exemple, lorsque les militants du JNIM sont arrivés dans la région des Cascades au Burkina Faso à la mi-2021, ils ont déclaré qu'ils autoriseraient l'accès sans restriction à plusieurs mines d'or dans la forêt de Dida, près de la frontière avec la Côte d'Ivoire, en échange de contributions prélevées sur l'or extrait. Dans l'est du Burkina Faso, les prédicateurs djihadistes visent dans leurs sermons les personnes qui n'ont pas accès aux gisements d'or, positionnant les groupes djihadistes comme des fournisseurs alternatifs de moyens de subsistance.
- 68 Dans Fritz Brugger et Tongnoma Zongo, *Salafist violence and artisanal mining: Evidence from Burkina Faso*, Journal of Rural Studies, 100 (2023), <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0743016723000955>.
- 69 Entretien avec un analyste de la sécurité du Burkina Faso, mai 2023, par téléphone.
- 70 C'est ce qui s'est produit, par exemple, à la suite des violences de mai 2021, au cours desquelles des éléments suspectés du JNIM auraient attaqué des individus pour ne pas avoir respecté les règles de comportement imposées sur un site minier près du village de Souma, dans la province de Soum, au Sahel.
- 71 Cette statistique regroupe l'EI Sahel avec l'État islamique au Grand Sahara.
- 72 De 56 % en 2021, 64 % en 2022 et 35 % en 2023.
- 73 La coopération croissante entre les groupes de bandits et certaines communautés minières semble avoir contribué à la diminution des niveaux de violence enregistrés par l'ACLED dans certaines zones minières, comme à Birnin Gwari, un bastion des bandits dans l'État de Kaduna. Il

est essentiel de noter que les données de l'ACLED (et d'autres ensembles de données recensant les incidents de violence mesurable) doivent être traitées avec prudence dans le cadre de cette analyse, car seule une partie de la violence politique est mesurable. La menace de violence, alimentée par un recours systématique à la violence au cours des années précédentes, est également un puissant moyen de façonner les comportements et n'indique pas nécessairement que les communautés d'exploitation artisanale de l'or se conforment plus volontairement aux règles des bandits.

- 74 Kingsley L Madueke et al, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Bandits armés au Nigéria, ACLED et GI-TOC, juillet 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 75 Tony Ailemen, *FG bans mining activities in Zamfara*, Business Day, 7 avril 2019, <https://businessday.ng/uncategorized/article/fg-bans-mining-activities-in-zamfara>.
- 76 Kingsley L Madueke et al, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Bandits armés au Nigéria, ACLED et GI-TOC, juillet 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 77 Par exemple, les acteurs du commerce informel de carburant dans le nord du Bénin signalent que le JNIM taxe les acteurs qui empruntent les itinéraires clés traversant le complexe WAP, bien que la taxation systématique par le JNIM dans cette zone semble limitée. Un grossiste informel de carburant à Natitingou, dans le nord du Bénin, a déclaré à propos de la contrebande de carburant via la région de l'Atakora, dans le nord du Bénin, en direction de l'est du Burkina Faso : « Si vous n'êtes pas en contact avec les gens de la brousse, c'est fini pour la région de l'est, vous ne pouvez plus commercer en paix. C'est eux qui décident si le carburant passe. [...] Depuis un certain temps, ils contrôlent les routes comme Arly, Nadiagou et Pama, donc si un camion, un tricycle ou une moto passe avec de l'essence, ils doivent prendre leur part. Parfois, ils prennent même tout ». Entretien avec un grossiste informel de carburant à Natitingou, octobre 2023, par téléphone.
- 78 Mouhamadou Kane et Lucia Bird Ruiz-Benitez de Lugo, Quand les problèmes vicieux se rencontrent : Changement climatique, économies illicites et résilience communautaire dans les corridors du parc national du Niokolo-Koba, Sénégal, GI-TOC, novembre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/climate-change-illicit-economies-and-community-resilience-niokolo-koba-national-park-senegal>.
- 79 De même, des communautés vivant dans des contextes aussi variés que le parc de Niokolo-Kobba au Sénégal et les gardes forestiers de l'Institut congolais pour la conservation de la nature dans le parc national des Virunga au Congo ont indiqué que la force excessive déployée par les gardes forestiers était une source majeure de tension. Daan van Uhm, Milou Tjoonk et Eliode Bakole, *Business as usual? Illegal charcoal and timber trade in eastern DRC*, GI-TOC, 2022; Mouhamadou Kane et Lucia Bird Ruiz-Benitez de Lugo, Quand les problèmes vicieux se rencontrent : Changement climatique, économies illicites et résilience communautaire dans les corridors du parc national du Niokolo-Koba, Sénégal, GI-TOC, novembre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/climate-change-illicit-economies-and-community-resilience-niokolo-koba-national-park-senegal>.
- 80 Ces gains de légitimité ne sont pas limités au JNIM. Par exemple, la réglementation détaillée du commerce illicite de charbon de bois dans le parc national des Virunga, dans l'est de la RDC, par les Forces démocratiques de libération du Rwanda, au moyen d'un système sophistiqué de taxation formalisée, est un élément crucial non seulement pour la génération de revenus, mais aussi pour l'ancrage social du groupe. Les communautés locales perçoivent le groupe comme garant de leurs moyens de subsistance. Pour reprendre les mots d'un négociant local en charbon de bois, « c'est bénéfique pour tout le monde ». Voir Daan van Uhm, Milou Tjoonk et Eliode Bakole, *Business as usual? Illegal charcoal and timber trade in eastern DRC*, GI-TOC, décembre 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/charcoal-timber-trade-eastern-drc-congo>; Mouhamadou Kane et Lucia Bird Ruiz-Benitez de Lugo, Quand les problèmes vicieux se rencontrent : Changement climatique, économies illicites et résilience communautaire dans les corridors du parc national du Niokolo-Koba, Sénégal, GI-TOC, novembre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/climate-change-illicit-economies-and-community-resilience-niokolo-koba-national-park-senegal>.
- 81 Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Le Bénin introduit des mini stations-service pour s'attaquer aux chaînes d'approvisionnement en carburant illicite et aux groupes armés, Bulletin de risque, numéro 10, GI-TOC, janvier 2024, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-010/03-benin-mini-fuel-stations-tackle-illicit-fuel-supply-chains.html>.
- 82 GI-TOC, Le rôle des parcs nationaux dans les économies illicites et les dynamiques de conflit : Dialogue sur les économies illicites et l'instabilité, 26-27 octobre 2022, Cotonou, <https://globalinitiative.net/analysis/national-parks-illicit-economies-conflict>.
- 83 Les éleveurs du Sahel et des zones septentrionales des États côtiers peinent de plus en plus à trouver suffisamment de pâturages pour leur bétail, alors que le changement climatique accentue la désertification et que davantage de terres sont récupérées pour des activités agricoles.
- 84 Jeannine Ella Abatan et William Assanvo, *Links between violent extremism and illicit activities in Benin*, Institute for Security Studies, 4 septembre 2023, <https://issafrica.org/research/west-africa-report/links-between-violent-extremism-and-illicit-activities-in-benin>.
- 85 Ibid.
- 86 Flore Berger, Lyes Tagziria, et Abdel Aziz Mossi, Otage de l'extrémisme violent : les enlèvements dans le nord du Bénin, GI-TOC, mars 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/hostage-to-violent-extremism-kidnapping-in-northern-benin>.
- 87 Des informations indiquent que la population d'éléphants a diminué au cours des dernières années dans le parc W et que les prix locaux de viande de brousse ont chuté, ce qui trahit une augmentation du braconnage. Voir International Crisis Group, *Containing militancy in West Africa's Park W*, 23 janvier 2023, <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso-niger-benin/310-containing-militancy-west-africas-park-w>.

- 88 Jeannine Ella Abatan et William Assanvo, *Links between violent extremism and illicit activities in Benin*, Institute for Security Studies, 4 septembre 2023, <https://issafrica.org/research/west-africa-report/links-between-violent-extremism-and-illicit-activities-in-benin>.
- 89 Shehu Umar, *Zamfara govt bans timber loggers over alleged trade by barter with bandits*, Daily Trust, 11 janvier 2019, <https://dailytrust.com/zamfara-govt-bans-timber-loggers-over-alleged-trade-by-barter-with-bandits>; John Gabriel, *Kaduna govt bans falling of trees, wandering in forests in six LGAs*, Daily Post, 31 août 2021, <https://dailypost.ng/2021/08/31/kaduna-govt-bans-falling-of-trees-wandering-in-forests-in-six-lgas>. Certains groupes de bandits seraient payés en produits alimentaires et en drogues par les exploitants forestiers, plutôt qu'en espèces, contrairement aux dynamiques observées dans le secteur aurifère artisanal. Entretiens avec des habitants de Birnin Gwari et de Gusau, avril et juin 2023, par téléphone.
- 90 Shehu Umar, *Zamfara govt bans timber loggers over alleged trade by barter with bandits*, Daily Trust, 11 janvier 2019, <https://dailytrust.com/zamfara-govt-bans-timber-loggers-over-alleged-trade-by-barter-with-bandits>.
- 91 Entretien avec un journaliste basé à Kaduna, octobre 2023, par téléphone.
- 92 Entretiens avec des résidents de Birnin Gwari et de Gusau, avril et juin 2023, par téléphone ; entretiens avec des chefs de groupes d'autodéfense, un professionnel de la santé à la clinique de Dangulbi, des membres de la communauté et des communautés voisines de la forêt de Dansadau, novembre 2023, par téléphone.
- 93 Entretiens avec des chefs de groupes d'autodéfense, un professionnel de la santé à la clinique de Dangulbi, des membres de la communauté et des communautés voisines de la forêt de Dansadau, novembre 2023, par téléphone.
- 94 International Committee of the Red Cross, *The Roots of Restraint in War*, 2020; Mancur Olson, *Dictatorship, democracy, and development*, *The American Political Science Review*, 87, 3 (1993), pp 567-576, <https://www.jstor.org/stable/2938736>.
- 95 Stathis Kalyvas, *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge University Press, 2006, pp 111-145; International Committee of the Red Cross, *The Roots of Restraint in War*, 2020; Mancur Olson, *Dictatorship, democracy, and development*, *The American Political Science Review*, 87, 3 (1993), pp 567-576, <https://www.jstor.org/stable/2938736>.
- 96 Heni Nsaibia, Eleanor Beevor et Flore Berger, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM), ACLED et GI-TOC, octobre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 97 *Insobu dies: Why infighting keeps taking away Ambazonia best front warriors*, Cameroon News Agency, 9 avril 2022, <https://cameroonnewsagency.com/insobu-dies-why-infighting-keeps-taking-away-ambazonia-best-front-warriors>; *War in Anglophone regions: Chris Anu officially announces death of brother, Oliver Lekeaka*, Cameroon News Agency, 18 juillet 2022, <https://cameroonnewsagency.com/war-in-anglophone-regions-chris-anu-officially-announces-death-of-brother-oliver-lekeaka>.
- 98 Kingsley L Madueke et al, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Bandits armés au Nigéria, ACLED et GI-TOC, juillet 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 99 Stathis Kalyvas, *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge University Press, 2006, pp 111-145.
- 100 Kingsley L Madueke et al, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Bandits armés au Nigéria, ACLED et GI-TOC, juillet 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 101 Heni Nsaibia, Eleanor Beevor et Flore Berger, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM), ACLED et GI-TOC, octobre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 102 Ladd Serwat et Eleanor Beevor, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Séparatistes anglophones, ACLED et GI-TOC, septembre 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 103 Flore Berger, Lyes Tagziria et Abdel Aziz Mossi, *Otage de l'extrémisme violent : les enlèvements dans le nord du Bénin*, GI-TOC, mars 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/hostage-to-violent-extremism-kidnapping-in-northern-benin>.
- 104 Eleanor Beevor, *Voleurs de voiture au Sahel : Dynamiques du trafic de voitures volées*, GI-TOC, juin 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/car-thieves-sahel-stolen-vehicle-trade>.
- 105 Heni Nsaibia, Eleanor Beevor et Flore Berger, Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM), ACLED et GI-TOC, octobre 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/non-state-armed-groups-illicit-economies-west-africa>.
- 106 Vanda Felbab-Brown, Harold Trinkunas et Shadi Hamid, *Militants, Criminals, and Warlords: The Challenge of Local Governance in an Age of Disorder*, Brookings Institution Press, 2017.
- 107 Dans le nord du Niger, les autorités nationales et les institutions internationales de sécurité estiment que l'exploitation artisanale de l'or a renforcé la résilience des populations au recrutement dans les rébellions armées. Voir Organisation de coopération et de développement économiques, *Gold at the crossroads: Assessment of the supply chains of gold produced in Burkina Faso, Mali and Niger*, 2018, pp 12 & 44, <https://mneguidelines.oecd.org/Assessment-of-the-supply-chains-of-gold-produced-in-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf>. Le groupe d'experts des Nations Unies sur le Mali a indiqué que la ruée vers l'or « drainait des ressources humaines essentielles, des véhicules et des recrues potentielles » au détriment des groupes armés et a noté le rôle de l'exploitation minière artisanale de l'or qui « absorbe les ex-combattants et dissuade les jeunes de rejoindre les groupes armés ». Voir Conseil de sécurité des Nations Unies, *Final report of the Panel of Experts established pursuant to Security Council resolution 2374 (2017) on Mali and renewed pursuant to resolution 2484 (2019), S/2020/785*, 7 août 2020, pp 3 & 104, <https://digitallibrary.un.org/record/3876820?ln=en&v=pdf>.

ABOUT THE GLOBAL INITIATIVE

The Global Initiative Against Transnational Organized Crime is a global network with over 700 Network Experts around the world. The Global Initiative provides a platform to promote greater debate and innovative approaches as the building blocks to an inclusive global strategy against organized crime.

www.globalinitiative.net

ABOUT ACLED

Armed Conflict Location & Event Data (ACLED) is a disaggregated data collection, analysis and crisis mapping initiative. ACLED collects information on the dates, actors, locations, fatalities, and types of all reported political violence and protest events around the world.

www.acleddata.com



Supported
by



Federal Foreign Office